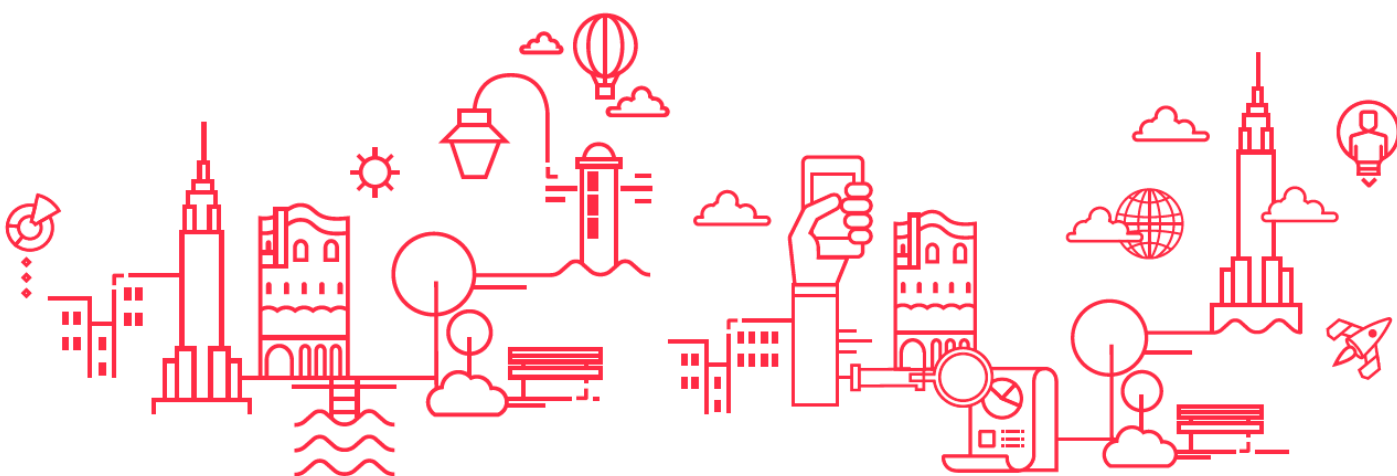


Fiches Marketing

Edition 2020

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** *ec*

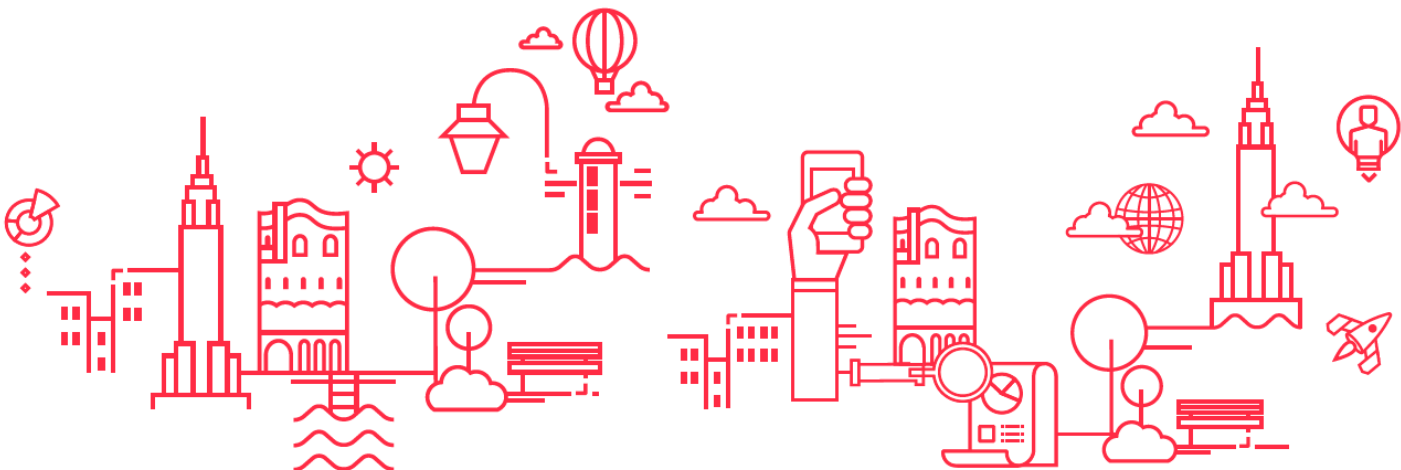




Missions : création, structuration et financement

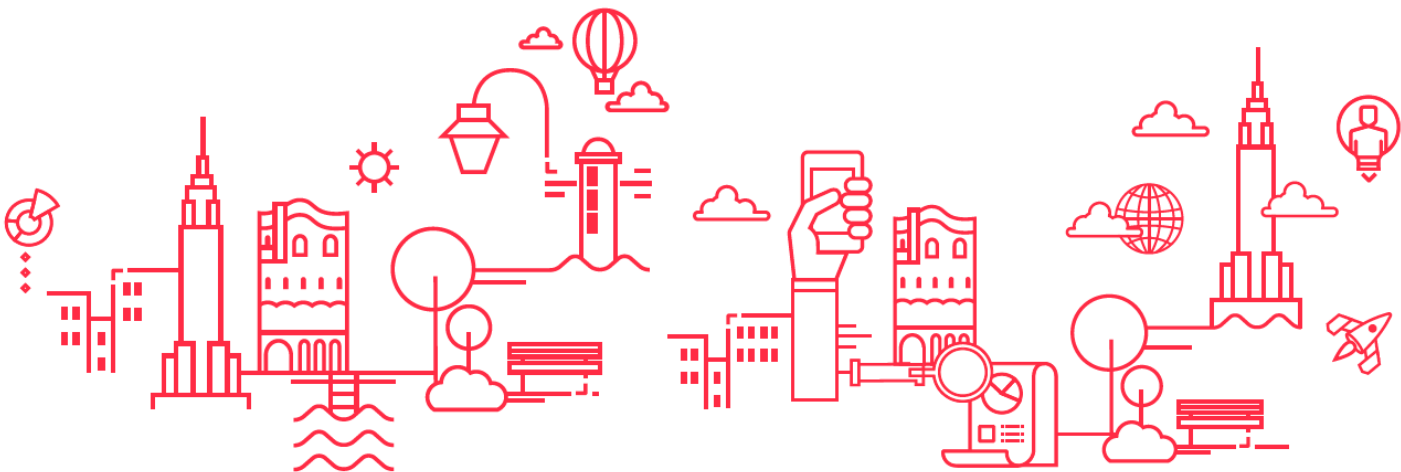


1. Création d'entreprise
2. Création et transformation en EIRL
3. Evaluation
4. Financement
5. Prévention
6. Transmission Cession





Création d'entreprise





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement à la création d'entreprise

Créer une entreprise est une aventure humaine forte et passionnante. Pour autant, donner vie à votre projet peut rapidement se révéler complexe et source d'inquiétude. Comment être sûr de faire les bons choix et de réaliser toutes les démarches permettant de préparer au mieux le démarrage de votre activité ?



**NOTRE CABINET VOUS
CONSEILLE** et vous accompagne à chaque
étape. sollicitez notre expertise, gagnez en
sérénité et en temps.

Nos recommandations

- **Faites confiance à notre expertise**, à notre connaissance du marché et du tissu économique local.
- **Bénéficiez d'un avis objectif** et constructif sur l'ensemble de votre projet
- **Gagnez en visibilité**, en sécurité et en conseil sur vos démarches
- **Libérez-vous** des contraintes administratives chronophages
- **Concentrez-vous** pleinement sur le développement de votre entreprise

Nos modalités d'intervention

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit le cadre de notre intervention.
- **Accompagnement en 3 phases** : avant, pendant, après la création
- **Respect de la confidentialité** de vos informations

Vous vous posez les questions suivantes :

Mon projet de création est-il rentable et réaliste ?

Comment réunir les financements dont j'ai besoin ?

Quel est le statut juridique, fiscal et social le plus adapté à mon projet ?

Quelles sont les démarches administratives à accomplir ?

Comment organiser et gérer mon activité une fois la création réalisée ?

Quels outils et indicateurs de pilotage mettre en œuvre ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous étudions votre projet et vous aidons à élaborer un business plan viable.

Nous participons à votre recherche de financements et de partenaires.

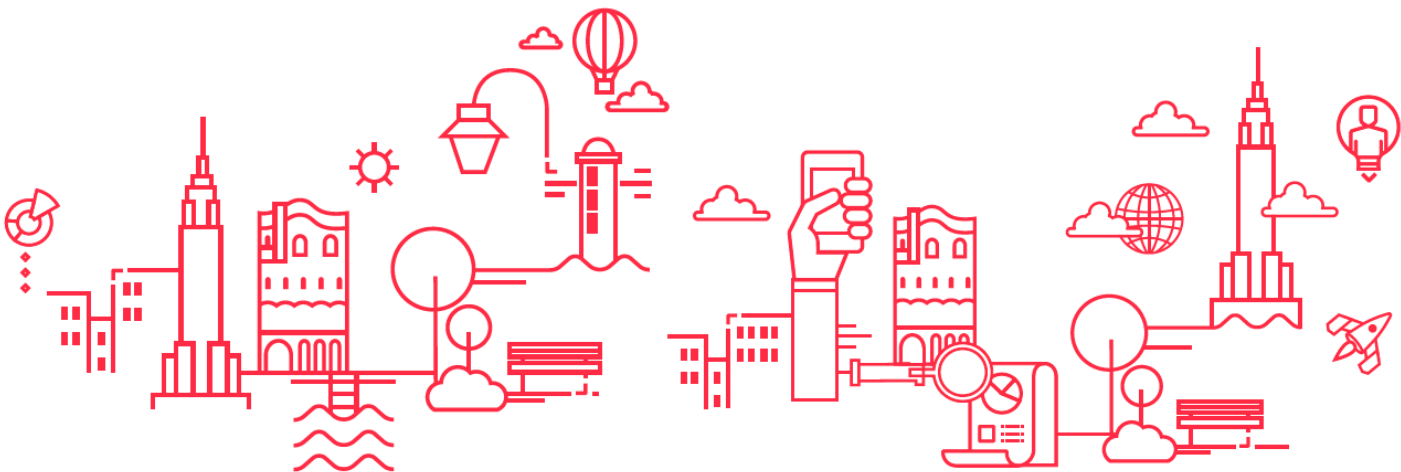
Nous vous conseillons dans le choix du meilleur statut juridique, fiscal et social.

Nous procédons à l'accomplissement de vos formalités administratives.

Nous vous aidons à définir vos indicateurs-clés et à mettre en place les outils de gestion adaptés à votre activité.



Création et transformation en EIRL





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement à la création et transformation en EIRL

Être entrepreneur individuel en protégeant son patrimoine personnel est possible avec l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL). Ce statut s'adresse aux créateurs et chefs d'entreprises et permet d'opter pour l'impôt sur les sociétés avec des conséquences fiscales et sociales intéressantes.



**NOTRE CABINET VOUS
CONSEILLE** et vous accompagne dans les
démarches et vous aide à faire le bon choix.

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise et notre parfaite connaissance de votre entreprise
- **Créez ou transformez** votre entreprise en EIRL en toute connaissance de cause
- **Anticipez** les conséquences fiscales et sociales de la transformation
- **Respectez** les obligations comptables et déclaratives ultérieures

Nos modalités d'intervention

- Analyse des **avantages de l'EIRL**
- Contractualisation (lettre de mission) **pour votre sécurité juridique**
- Conduite de l'ensemble **des démarches déclaratives**
- Respect ultérieur des **obligations comptables réglementaires**

Vous vous posez les questions suivantes :

Qu'est-ce que l'EIRL ? Suis-je concerné ? Quel est son intérêt ?

Pourquoi l'EIRL protège-t-il mon patrimoine privé ?

Comment évaluer les biens apportés en garantie à mes créanciers ?

Quel régime fiscal convient le mieux à ma situation ?

Quelles sont les conséquences sociales sur ma rémunération ?

Quelles sont les formalités de transformation en EIRL ?

Mes obligations comptables et déclaratives changent-elles ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous présentons les avantages de l'EIRL.

Nous sécurisons votre patrimoine privé en identifiant les seuls biens pouvant être engagés par vos créanciers.

Nous évaluons les biens affectés.

Nous mesurons l'impact fiscal et social de la transformation en EIRL.

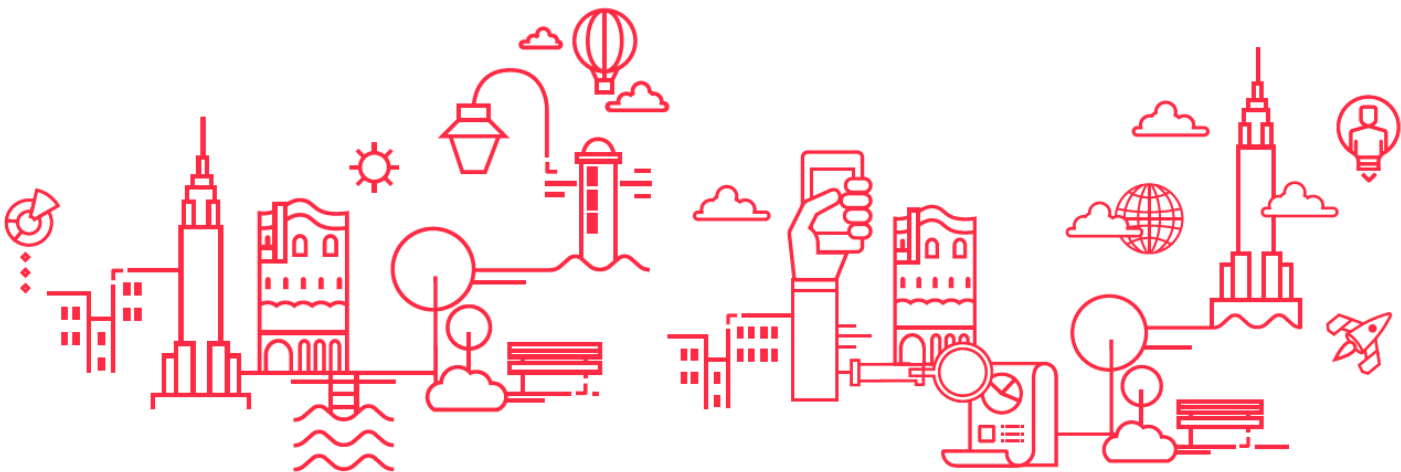
Nous vous conseillons dans le choix du régime fiscal à adopter.

Nous vous informons sur vos obligations déclaratives.

Nous tenons votre comptabilité et établissons vos comptes annuels.



Evaluation





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement dans l'évaluation

Votre entreprise peut être amenée au cours de sa vie à procéder à une évaluation dans le cadre d'opérations de cession et d'acquisition, mais aussi dans des contextes successoraux, financiers, contentieux, etc. L'évaluation peut également s'avérer importante comme outil de gestion de votre entreprise. Dans tous les cas, cette opération complexe nécessite des compétences particulières.



NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE dans l'évaluation de votre entreprise.

Nos recommandations

- **Faites confiance à notre expertise**, à notre connaissance du marché et du tissu économique local.
- **Ne sous-estimez pas** le temps nécessaire à cette démarche.
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.

Nos modalités d'intervention

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit le cadre de notre intervention.
- **Indépendance, confidentialité et éthique garanties** conformément au Code de déontologie de notre profession.

Vous vous posez les questions suivantes :

Dans quels cas demander une évaluation ?

Quelle est la valeur de mon entreprise ?

Comment évaluer mon entreprise ?

Quels sont les risques d'une telle opération ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Acquisition, cession, restructuration, évaluation d'un actif immatériel, entrée de nouveaux associés, réalisation d'un investissement... sont autant de cas dans lesquels vous pouvez demander une évaluation.

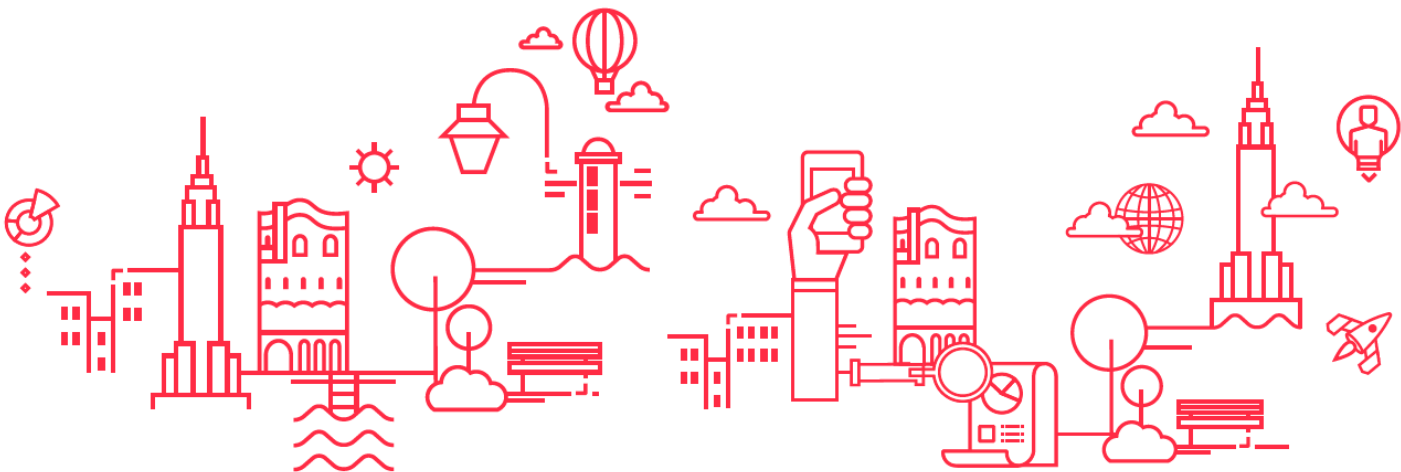
Nous réalisons un audit, un diagnostic et une analyse de données pour obtenir la meilleure estimation de la valeur de votre entreprise.

Nous choisissons les méthodes d'évaluation les plus appropriées à votre situation.

Nous vous conseillons et mettons en évidence certains points de vigilance.



Financement





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement dans le financement

Face à la multiplicité des sources de financement, il vous est particulièrement difficile d'analyser et d'identifier rapidement les solutions les plus adaptées aux besoins de votre entreprise. Pour autant, cette démarche est indispensable au développement et à la pérennité de votre activité.



NOTRE CABINET VOUS

ACCOMPAGNE qu'il s'agisse de renforcer la structure financière de votre entreprise, trouver de nouveaux investisseurs, ou financer votre outil de production et votre trésorerie.

Nos recommandations

- **Ne sous-estimez pas l'impact du financement** dans le pilotage de votre entreprise
- **Anticipez les « trous »** de trésorerie
- **Diminuez le risque d'un investissement mal estimé** et financé par une solution inappropriée

Nos modalités d'intervention

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit le cadre de notre intervention.
- **Les honoraires sont un montant forfaitaire** et variable pour une levée de fonds

Vous vous posez les questions suivantes :

Ai-je évalué les différents besoins de financement de mon entreprise ?

Comment mon expert-comptable peut-il m'accompagner dans ce processus ?

Comment améliorer ma structure financière ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

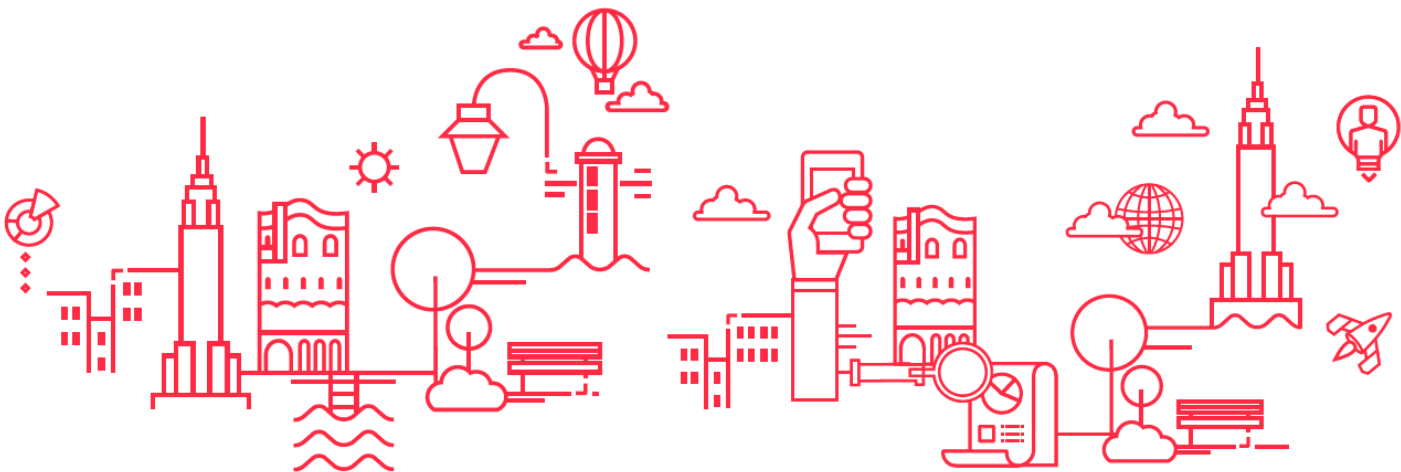
Nous vous aidons à prendre les bonnes décisions adaptées à vos projets et à leur financement grâce à notre regard extérieur et à notre vision professionnelle.

Notre réseau et nos compétences sont reconnues unanimement par les acteurs financiers. Notre intervention les sécurise et augmente considérablement vos chances d'accéder à des financements.

Nous analysons votre structure financière et mettons en œuvre les moyens de la renforcer si nécessaire, car une structure financière saine facilite grandement l'accès au financement.



Prévention





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Prévention – traitement des difficultés des entreprises

La vie d'une entreprise n'est pas un long fleuve tranquille : fléchissement d'activité, survenance d'évènements internes ou externes, perte ou défaillance d'un client important, politique agressive de concurrents, etc. pouvant conduire rapidement à des difficultés de trésorerie. La prévention est une démarche incontournable dans la gestion permettant d'aider l'entreprise qui rencontre une difficulté imprévue.



**NOTRE CABINET VOUS
ORIENTE** vers les dispositifs d'aide et de
soutien et vous accompagne dans vos
démarches.

Nos recommandations

- **Soyez vigilant et anticipez !** Plus vous agissez rapidement plus l'entreprise a de chances de se redresser.
- **Ne sous-estimez pas vos difficultés** et réagissez dès les premiers signes.
- **Faites confiance à notre expertise**, à notre connaissance de l'environnement spécifique au traitement des difficultés.
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.

Nos modalités d'intervention

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit le cadre de notre intervention.
- **Indépendance, confidentialité et éthique garanties** conformément au Code de déontologie de notre profession, ainsi que des dispositions du code de commerce.

Vous vous posez les questions suivantes :

Quand commence la prévention ?

Que peut-il se passer si je n'agis pas face aux difficultés ?

Les procédures amiables permettent-elles de négocier avec les créanciers ?

A quel moment suis-je en cessation de paiement ?

Que faire si le Tribunal me place en redressement judiciaire ?

Existe-t-il des dispositifs d'aide pour les entreprises en difficulté ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous conseillons sur la mise en place d'outils de gestion dès la création de votre entreprise afin de pouvoir identifier le plus en amont possible la survenance d'éventuelles difficultés.

Nous répondons à vos besoins et vous accompagnons dans la mise en place de solutions pertinentes.

Nous vous assistons dans la formalisation de la requête adressée au Président du Tribunal puis dans la négociation avec les créanciers. Nous collaborons avec d'autres professionnels pour vous apporter une solution complète et adaptée.

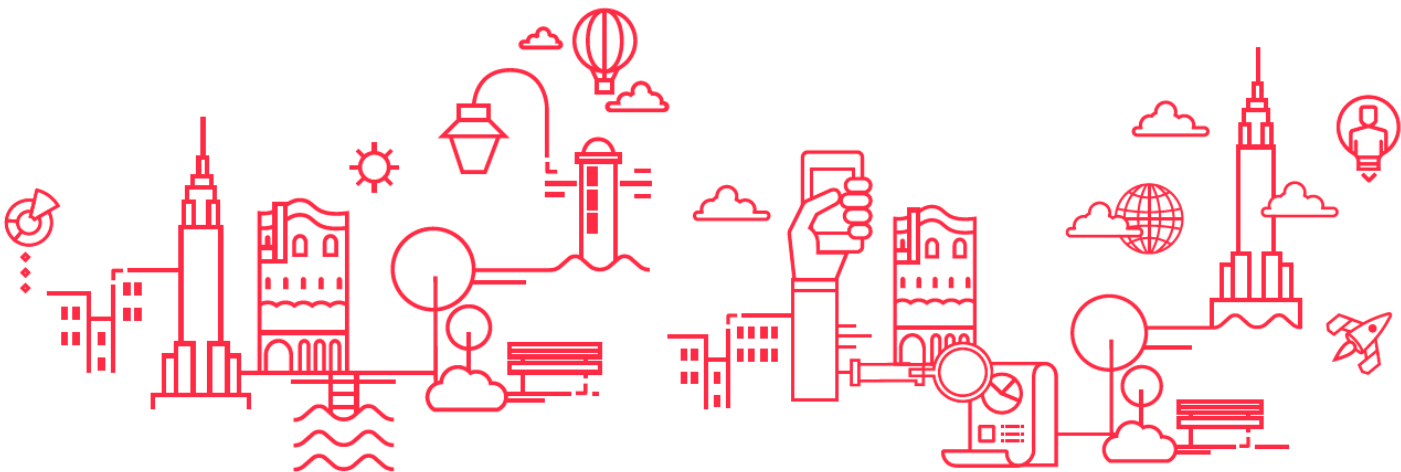
Nous diagnostiquons la situation et nous vous aidons dans la production d'informations récentes et prévisionnelles sur la situation comptable et financière de l'entreprise.

Nous vous accompagnons tout au long de la procédure collective, notamment dans l'élaboration, l'adoption d'un plan de continuation et dans son exécution.

Nous vous orientons vers les dispositifs d'aide et de soutien auxquels vous pouvez prétendre en fonction de la situation.



Transmission - cession





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement dans la transmission – cession d'entreprise

La transmission d'entreprise est une opération complexe avec des conséquences sur le plan fiscal, social, juridique, patrimonial et financier. Elle doit être suffisamment anticipée et préparée afin de sécuriser l'opération.



NOTRE CABINET VOUS

ACCOMPAGNE pour vous aider à trouver le repreneur capable de vous succéder et vous accompagne à chaque étape du processus de cession pour la réussite de votre projet.

Nos recommandations

- **L'anticipation est la clef de vôûte** pour réaliser une transmission en toute sérénité.
- **Faites confiance à notre expertise**, à notre connaissance du marché et du tissu économique local.
- **Ne sous-estimez pas** le temps nécessaire à cette démarche.
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.

Nos modalités d'intervention

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit le cadre de notre intervention.
- **Indépendance, confidentialité et éthique garanties** conformément au Code de déontologie de notre profession

Vous vous posez les questions suivantes :

A quel moment dois-je me préoccuper de la transmission de mon entreprise ?

Combien vaut mon entreprise ?

Comment trouver un repreneur ?

Quelle fiscalité ?

Comment optimiser la cession de mon entreprise ?

Quels sont les risques d'une telle opération ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

La transmission doit se préparer longtemps à l'avance. Nous répondons à vos besoins quel que soit le mode de transmission de votre entreprise et collaborons avec d'autres professionnels pour vous apporter une solution complète et adaptée.

A partir d'un audit, nous diagnostiquons, analysons les données financières pour obtenir la meilleure estimation de la valeur de votre entreprise.

Nous vous assistons dans la réalisation de toutes les formalités préalables à cette transmission / à la vente.

Nous vous assistons dans la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale et fiscale la plus pertinente.

Nous vous aidons à constituer le dossier de présentation et à identifier les meilleures offres de potentiels repreneurs.

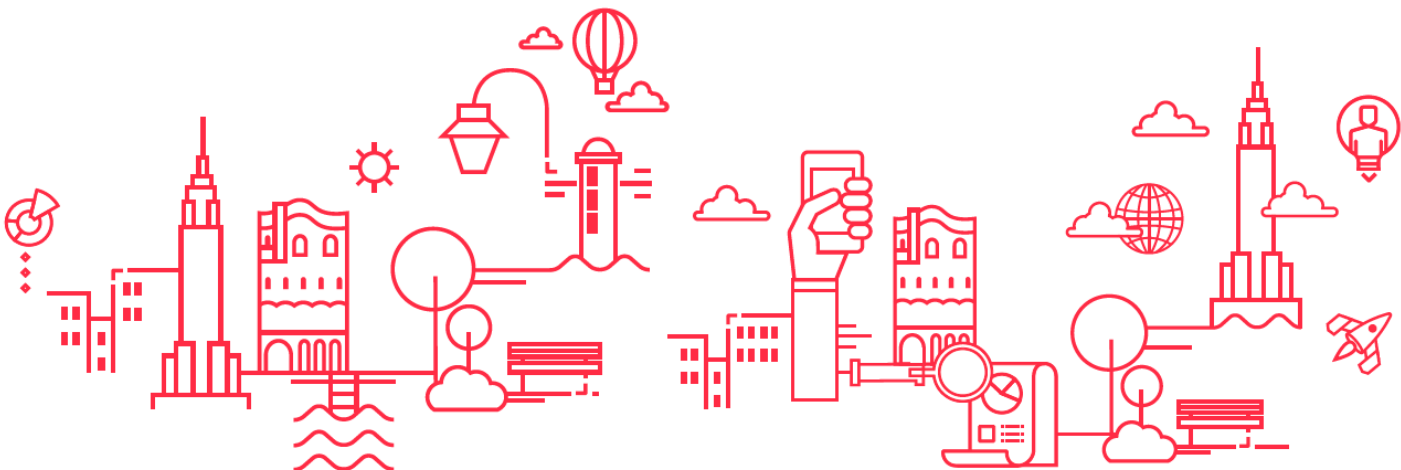
Nous assurons un rôle de conseil en mettant en évidence certains points de vigilance.



Secteurs et marchés

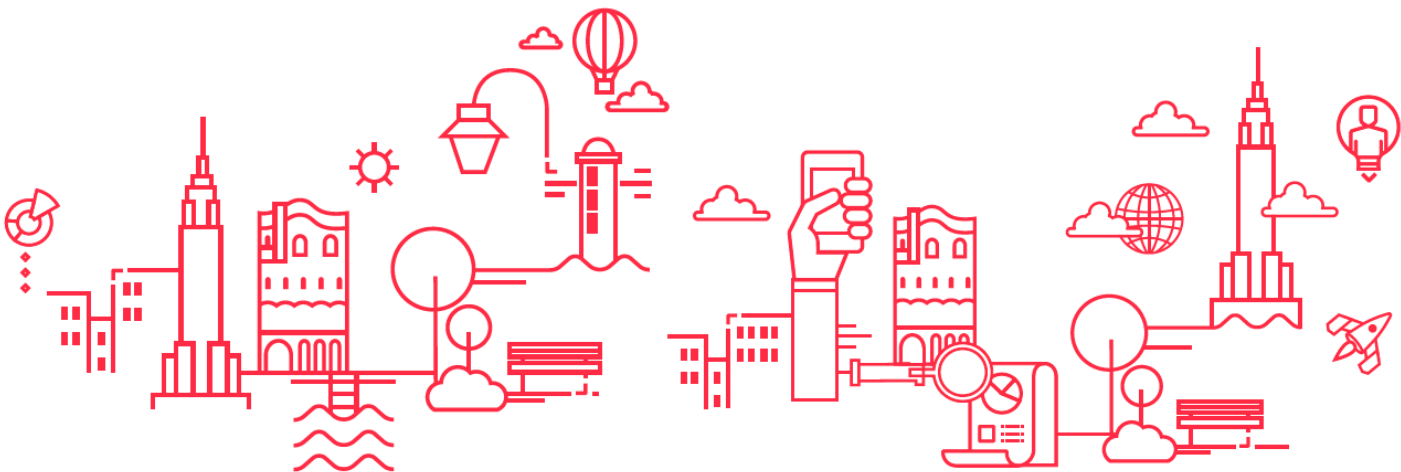


1. Secteur agricole
2. CSE
3. Commande publique
4. Compte sde campagne
5. Comptes des CSE
6. International
7. Profession libérales





Secteur agricole





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement des entreprises dans le secteur agricole

L'agriculture est un secteur stratégique. L'environnement européen et la mondialisation des marchés agricoles rendent vos choix de plus en plus complexes. En tant que chef d'exploitation, vous avez besoin d'analyser vos coûts et de fixer vos prix de revient pour déterminer une stratégie de commercialisation efficace.



NOTRE CABINET EST À MÊME

d'étudier et de valider vos décisions
afin d'en faire des atouts de développement
pérennes.

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise, à notre connaissance de l'entreprise et du rôle du CSE
- **Libérez-vous des contraintes administratives**, éliminez les risques juridiques et recentrez-vous sur votre cœur de métier
- **Gérez votre exploitation** avec les bons indicateurs
- Privilégiez un interlocuteur de proximité

Nos modalités d'intervention

- **Mise en place d'outils de diagnostic** et d'aide à la décision
- **Accompagnement dans toutes les étapes de la vie** de votre exploitation dans le respect de votre stratégie
- **Lettre de mission contractuelle** qui vous garantit une sécurité juridique
- **Indépendance et éthique garanties**, conformément au Code de déontologie de notre profession

Vous vous posez les questions suivantes :

GAEC, SCEA, EARL : quelle est la forme de société qui me convient ?

Comment puis-je optimiser le statut social de mon conjoint ?

Comment améliorer mon résultat ?

Comment préparer la transmission de mon exploitation ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous réalisons une étude personnalisée des différentes structures juridiques.

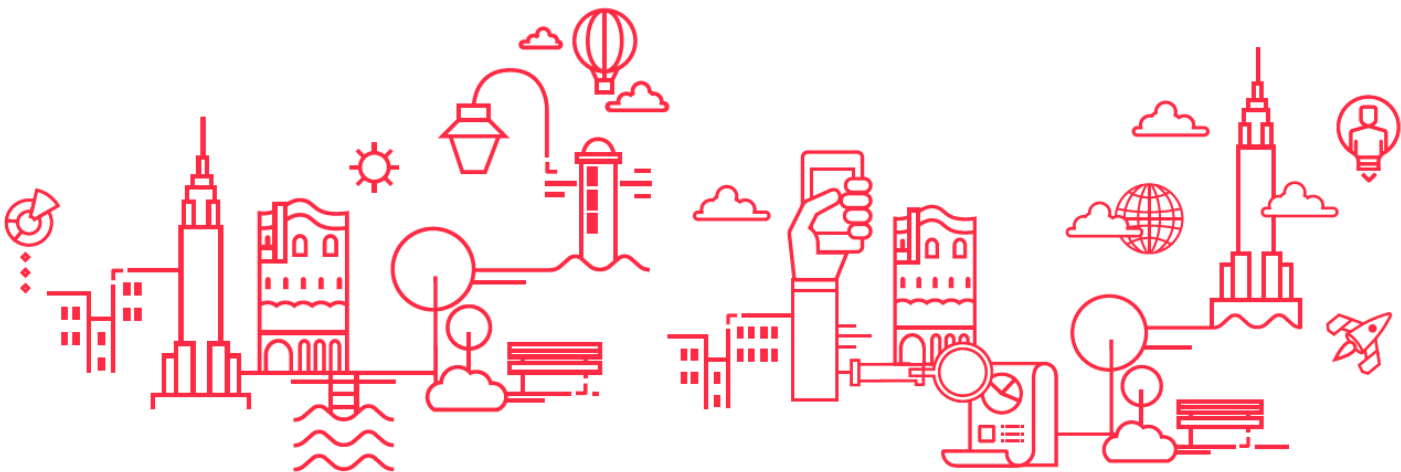
Nous vous aidons à choisir le statut de votre conjoint le plus adapté à votre situation et étudions les impacts sur les cotisations MSA.

Nous procédons à une analyse des coûts de revient par activité qui permettra d'améliorer la gestion de votre exploitation, de fixer des objectifs.

Nous vous accompagnons dans votre projet de transmission, de retraite.



CSE





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Assistance au CSE

Votre comité social et économique (CSE) dont l'objet est d'assurer l'expression collective des salariés et la prise en compte de leurs intérêts dans la gestion de l'entreprise peut recourir, s'il le souhaite, à un expert-comptable pour comprendre les comptes et les enjeux de l'entreprise et l'accompagner dans ses différentes évolutions.



NOTRE CABINET maîtrise parfaitement votre environnement réglementaire, **VOUS POUVEZ VOUS APPUYER SUR NOTRE EXPERTISE** afin de mieux assurer vos missions.

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise, à notre connaissance de l'entreprise et du rôle du CSE
- **Profitez de l'expérience** de l'expert-comptable pour valoriser votre mission auprès de la direction et des salariés
- **Soyez assuré** de notre engagement à défendre au mieux vos intérêts

Nos modalités d'intervention

- **Prise en compte** de vos besoins spécifiques
- **Lettre de mission** contractuelle qui vous garantit une sécurité juridique
- **Notre profession** s'est engagée à favoriser l'écoute de vos attentes et à vous aider à répondre aux nouvelles exigences comptables

Vous vous posez les questions suivantes :

Mon entreprise est-elle en bonne santé ? Y a-t-il des risques pour l'emploi ?

Les comptes de mon entreprise peuvent-ils m'être expliqués clairement ?

Le CSE reçoit-il les bonnes subventions ?

Dans quelles situations puis-je faire appel à un expert-comptable ?

Les honoraires de l'expert-comptable seront-ils à la charge du CSE ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous réalisons le diagnostic économique et social de votre entreprise.

Nous assurons l'examen des comptes de votre entreprise et effectuons une présentation pédagogique de ces comptes devant le CSE.

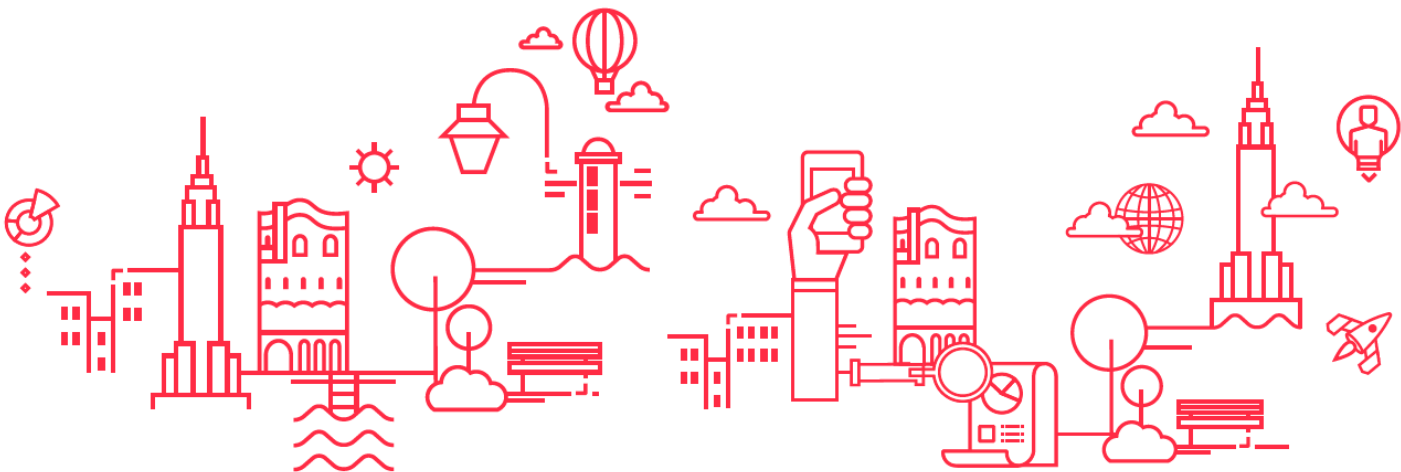
Nous vérifions le bon montant de vos subventions.

Nous vous accompagnons dans les mutations de votre entreprise, par exemple en cas de restructuration, fusion et vous accompagnons dans la présentation des comptes du CSE.

Notre cabinet vous renseigne sur la charge financière des honoraires (entreprise / CSE) en fonction du cadre de la mission.



Commande publique





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement à la commande publique

Près de 200 milliards d'euros pour la seule commande publique chaque année, soit 8% du PIB¹ : l'enjeu est considérable. Accédez, vous aussi, à la commande publique ! A cette fin, l'expert-comptable apparaît comme un interlocuteur privilégié, le plus à même de vous accompagner pour répondre à un appel d'offres, ayant une parfaite connaissance de votre entreprise.

¹ Dossier de presse du ministère de l'économie et des finances fin 2018



NOTRE CABINET VOUS CONSEILLE

Et vous accompagne dans la réponse à la
commande publique.

Nos recommandations

- **Faites confiance à notre expertise** et à notre parfaite connaissance des procédures et des spécificités du système administratif, comptable, social et financier de votre structure.
- **Ne sous-estimez pas** la rigueur de cette démarche.
- **Soyez assuré** de notre engagement à défendre vos intérêts.

Nos modalités d'intervention

- **Information et conseil** garantis conformément au Code de Déontologie de notre profession
- **Lettre de mission contractuelle** qui formalise nos engagements réciproques

Vous vous posez les questions suivantes :

Qu'est-ce que la commande publique ?

Est-ce que je peux candidater à un marché public ?

Comment respecter la procédure ?

Quelles sont mes obligations ?

Quelle stratégie dois-je mettre en œuvre pour être retenu ?

Quels sont les délais pour répondre ?

Où trouver les annonces d'appels d'offres publics ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous expliquons les différentes formes de la commande publique.

Nous vous aidons à sélectionner les marchés auxquels vous êtes susceptible d'être retenu.

Nous recensons avec vous les documents nécessaires à votre dossier de candidature et vous accompagnons à chaque étape du dossier.

Nous recensons exhaustivement les obligations vous incombant pour répondre à l'appel d'offres.

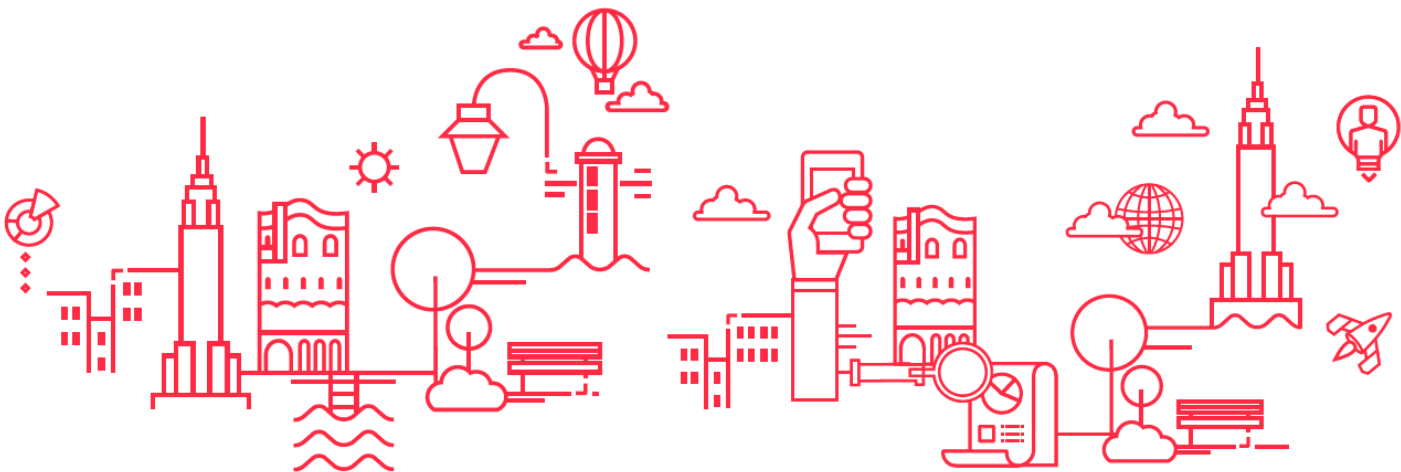
Nous vous formons aux différentes formes de candidature.

Nous vous informons des délais octroyés par le pouvoir adjudicateur.

Nous vous aidons à paramétrer des alertes avec les mots-clés afin d'être tenu informé des opportunités pour votre activité.



Comptes de campagne





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement au compte de campagne

Dans le cadre de sa campagne électorale, le candidat est tenu de répondre à des exigences de transparence financière. Il doit recenser la totalité des recettes et des dépenses engagées ou effectuées et confier à un expert-comptable la mission de mise en état d'examen de ses comptes de campagne. Il doit aussi déposer les comptes pour vérification auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) en charge de leur approbation ou rejet.



NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE

dans le suivi du respect de vos obligations.

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre professionnalisme
- **Entourez-vous** d'un interlocuteur compétent et formé au fait de la législation
- **Anticipez** la présentation de vos comptes de campagne : confiez-nous dès à présent cette mission pour gagner en sérénité et en sécurité
- **Soyez vigilant** face au risque de sanctions pénales, électorales et/ou financières !

Nos modalités d'intervention

- Confidentialité et discrétion garanties conformément à notre déontologie
- Lettre de mission délimitant la mission et formalisant nos engagements

Vous vous posez les questions suivantes :

Suis-je obligé de présenter des comptes de campagne ?

Quels principes et règles impératifs doivent être respectés, pour les dépenses comme pour les recettes ?

Comment m'organiser pour éviter contentieux et sanctions ?

Comment obtenir un remboursement de mes frais engagés ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous informons sur vos obligations et les procédures applicables, et vous alertons sur les risques encourus.

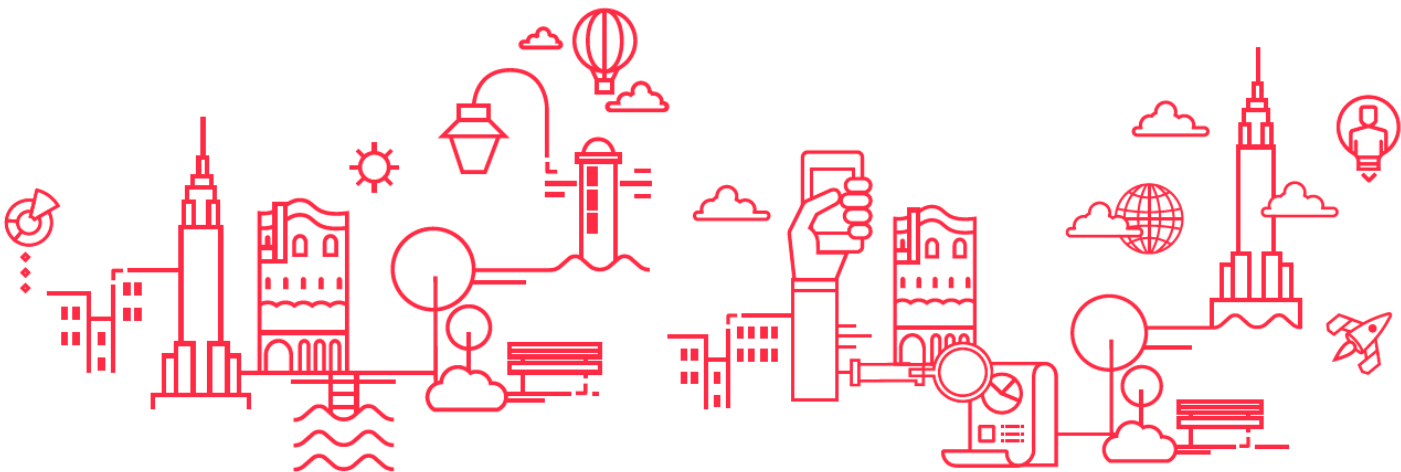
Nous répondons à vos questions tout au long de la campagne.

Nous retraçons l'ensemble des recettes et dépenses et vérifions la présence des justificatifs requis.

Nous établissons vos comptes de campagne selon les exigences en vigueur aux fins de présentation et de dépôt à la CNCCFP.



Comptes du CSE





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement à la présentation des comptes des comités sociaux et économiques

De par sa taille, votre comité social et économique (CSE) peut être tenu de recourir légalement à un expert-comptable pour présenter ses comptes annuels. En raison de ressources plus modestes, votre CSE peut n'être contraint qu'à une comptabilité ultra simplifiée qu'il peut légalement établir lui-même.



NOTRE CABINET parce qu'il est rompu à l'environnement réglementaire des CSE,
VOUS APPORTE SON
CONCOURS et est un atout pour garantir la transparence de vos comptes !

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise, à notre connaissance de l'entreprise et du rôle du CSE
- **Profitez de l'expérience** de l'expert-comptable pour valoriser votre mission auprès de la direction et des salariés
- **Soyez assuré** de notre engagement à défendre au mieux vos intérêts

Nos modalités d'intervention

- **Prise en compte** de vos besoins spécifiques
- **Lettre de mission** contractuelle qui vous garantit une sécurité juridique
- **Notre profession** s'est engagée à favoriser l'écoute de vos attentes et à vous aider à répondre aux nouvelles exigences comptables

Vous vous posez les questions suivantes :

L'expert-comptable peut-il m'aider à répondre aux nouvelles exigences légales de présentation des comptes ?

Comment faire pour établir un premier bilan selon les règles qui s'imposent ?

À partir de quel seuil le CSE est-il tenu de recourir à un expert-comptable ?

Le CSE reçoit-il les bonnes subventions ?

Qui doit supporter les honoraires de l'expert-comptable ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous accompagnons dans la présentation pédagogique et technique des comptes du CSE.

Nous vous accompagnons dans l'établissement du bilan d'ouverture selon les nouvelles règles comptables.

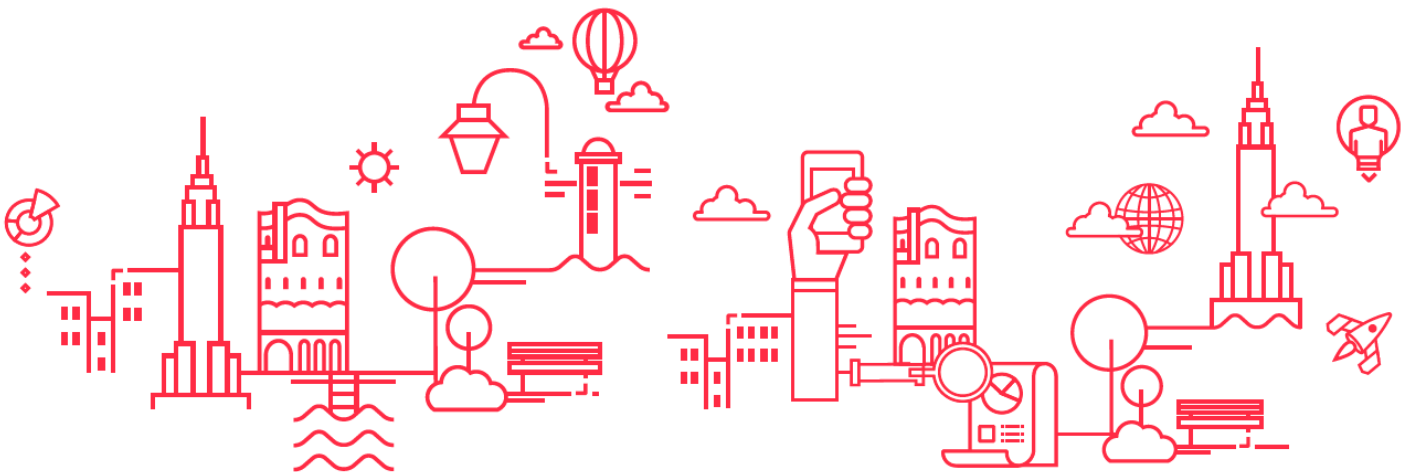
A partir de 153 K€ de ressources annuelles, le recours à l'expert-comptable est obligatoire.

Nous pouvons vérifier le bon montant de vos subventions.

Les honoraires de présentation des comptes de votre CSE sont à la charge de ce dernier.



International





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement à l'international

Les entreprises françaises sont reconnues pour leurs valeurs, leur capacité d'innovation et leur savoir-faire sur des produits ou services innovants et à forte valeur ajoutée. Des atouts sur lesquels s'appuie l'expert-comptable pour assurer votre croissance et développement en vous accompagnant dans votre stratégie internationale. Ainsi, grâce à lui, vous disposez d'une analyse des capacités de votre entreprise à développer des activités sur de nouveaux marchés, tout en structurant et en sécurisant votre projet.



NOTRE CABINET VOUS APPORTE DE PRECIEUX CONSEILS

Et notre expérience passée, nos compétences techniques et notre connaissance de votre structure, en font le partenaire idéal de votre développement à l'international.

Nos recommandations

- **Appuyez-vous** sur la connaissance que nous avons de votre entreprise et de votre activité
- **Faites appel** à notre expertise technico-financière
- **Profitez d'un réseau de partenaires** adapté à vos besoins ;
- **Bénéficiez d'un diagnostic** export et de nos recommandations et déterminer vos leviers d'optimisation pour prendre les bonnes décisions.
- **Intégrez le plan d'actions** dans votre stratégie globale pour faire de l'international un véritable axe de développement maîtrisé de l'entreprise.

Nos modalités d'intervention

- **Indépendance, conscience et éthique**, conformément au Code de Déontologie de notre profession
- **Lettre de mission contractuelle**, qui formalise nos engagements réciproques et nos modalités d'intervention dans votre entreprise
- **Emission d'un rapport**, qui permet de structurer le projet
- **Proposition, mise en place et suivi d'actions** pour mettre en œuvre le projet et le sécuriser

Vous vous posez les questions suivantes :

Mon développement à l'international peut-il se faire sur une opportunité ?

Ma société est-elle suffisamment structurée pour exporter ou s'installer à l'international ?

A quoi sert la réalisation d'un business plan international ?

Quels sont les points de vigilance à anticiper lors d'un développement à l'international ?

Comment sécuriser mes flux de trésorerie ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

L'anticipation, la réflexion et être bien entouré permettront la sécurisation et la réussite de votre projet. Votre expert-comptable peut vous accompagner dans l'appréciation de l'opportunité de manière à s'assurer que cette dernière soit sécurisée, rentable, mais également tenable dans la durée.

Grâce à un diagnostic export, nous analysons les processus clés de votre entreprise : administratif et financier, marketing et commercial, métier et produit, compétences et IT. Ce diagnostic vous permettra de valider votre engagement dans ce nouveau projet et l'adapter au besoin, grâce à des pistes d'actions et d'amélioration.

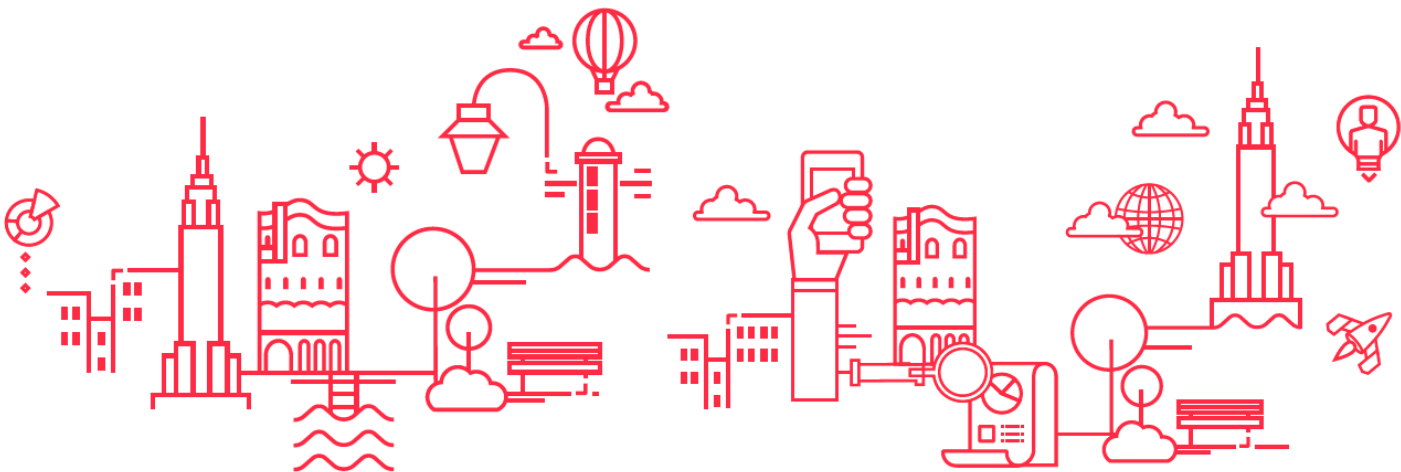
En tant que professionnel du chiffre, nous serons à même de réaliser, ensemble, des états financiers prévisionnels dédiés à votre développement international. Ils vous permettront de dimensionner vos besoins en financements et faciliteront l'obtention d'éventuels appuis publics et/ou privés.

Tous les points sensibles stratégiques seront abordés lors de l'analyse de votre projet et nos premières préconisations vous aideront à sécuriser au mieux votre développement international.

Notre cabinet connaît les différents moyens de paiement et leur sécurisation ainsi que les outils de financement et d'assurance de dépenses de prospection. Différents outils vous seront proposés, afin de sélectionner le ou les plus appropriés avec notre conseil avisé que nous pouvons vous apporter.



Professions libérales





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement des professions libérales

Votre profession comporte de nombreuses spécificités, qu'elles soient juridiques, comptables, fiscales ou sociales.

Il est nécessaire de les appréhender pour exercer votre activité en toute sérénité.



NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE

lors de votre installation et à toutes les étapes de votre **DÉVELOPPEMENT** pour veiller au respect de la réglementation, vous informer sur les nouveautés réglementaires et étudier avec vous les modalités d'exercice les plus adaptées à votre situation.

Nos recommandations

- **Respectez vos obligations professionnelles** en vous appuyant sur notre expertise pour sécuriser l'exercice de votre activité.
- **Confiez-nous vos déclarations** sociales et fiscales.
- **Anticipez les évolutions réglementaires** et développez votre activité.

Nos modalités d'intervention

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Suivi des obligations** comptables, juridiques, fiscales et sociales propres à votre activité.
- **Accompagnement** dans le développement de votre activité.

Vous vous posez les questions suivantes :

Quelles obligations dois-je respecter ?

Quel est le statut le plus adapté à mon projet ?

Comment évaluer mon activité par rapport à celle de mes confrères
et mes consœurs ?

Comment améliorer la gestion de mon activité ?

Quelle sera ma protection sociale ?

Serai-je assujetti à la TVA ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous assurons un suivi de la réglementation qui nous permet de vous aider à respecter vos obligations.

Nous vous conseillons sur le meilleur statut juridique, fiscal et social à adopter en fonction de vos spécificités.

Nous pouvons vous présenter les principaux indicateurs de votre profession (effectif, recettes, bénéfices, etc.) afin que vous puissiez mieux apprécier votre situation.

Nous vous aidons dans le pilotage au quotidien de votre activité en mettant en place des indicateurs-clés et des outils de gestion pertinents.

Nous vous informons sur les particularités à connaître et les choix à effectuer en matière de protection sociale.

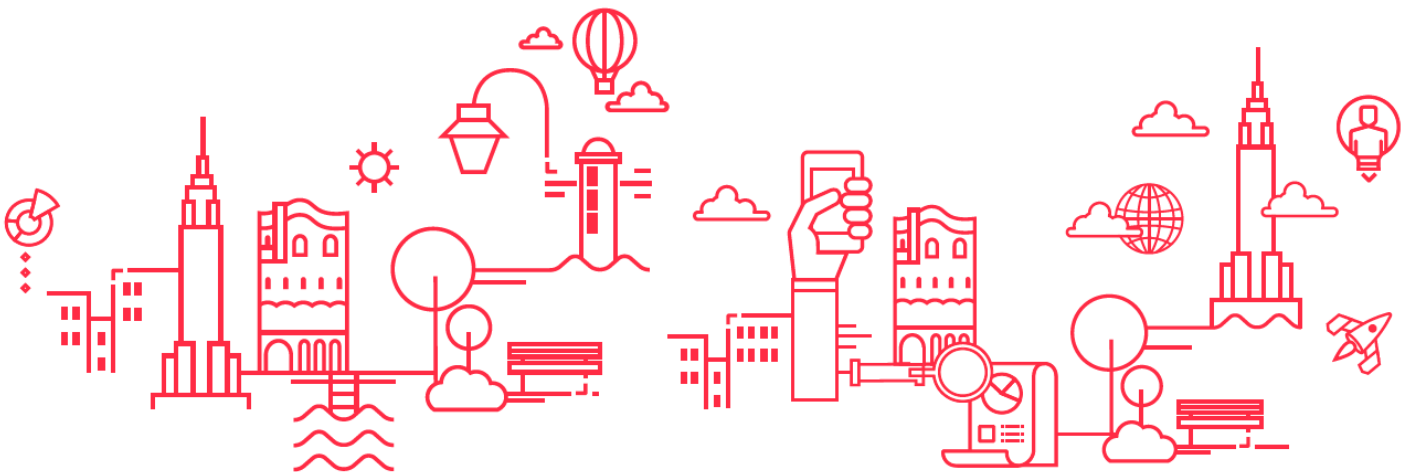
Nous vous indiquons quel est votre statut et les obligations à respecter au regard de la TVA.



Missions : pilotage et gestion (1/2)



1. Comptabilité
2. Cybersécurité
3. Dématérialisation
4. FEC
5. Full service
6. Gestion et tableau de bord
7. Mécénat (bénéficiaire)
8. Mécénat (mécène)

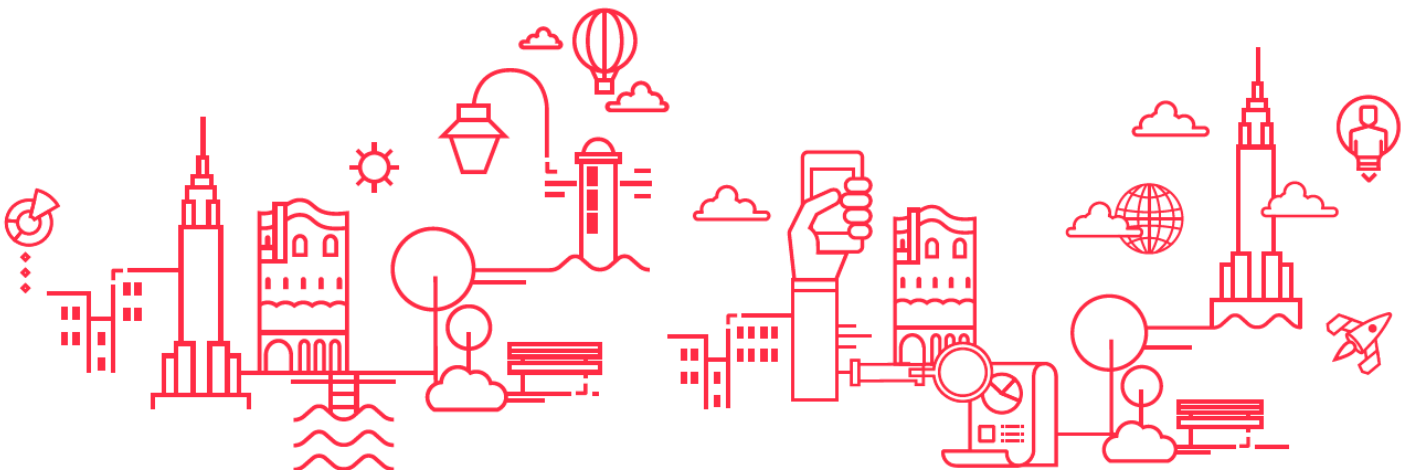




Missions : pilotage et gestion (2/2)

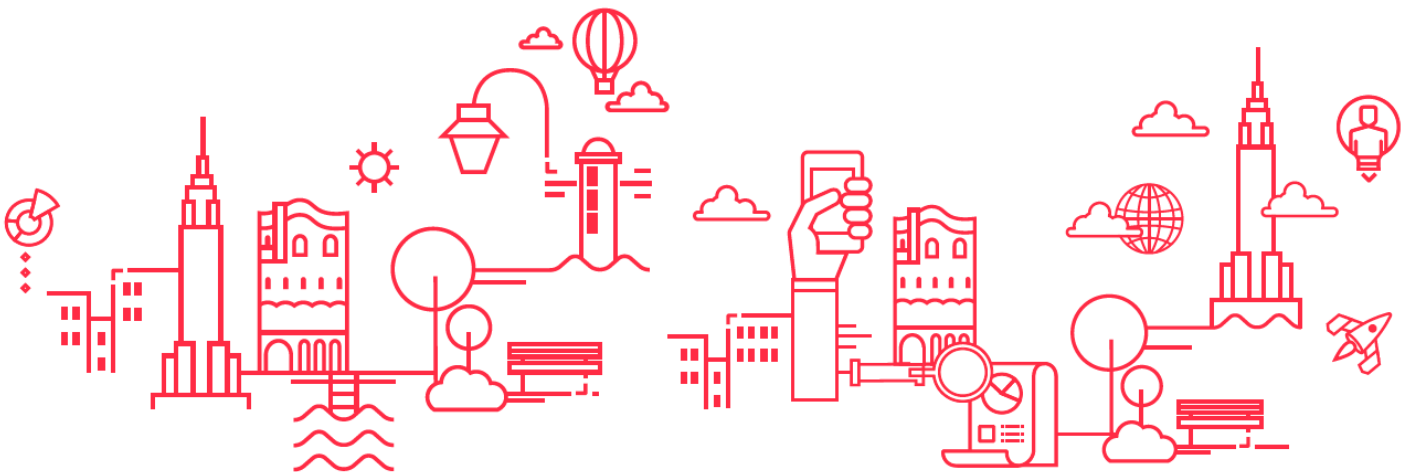


1. Activité partielle
2. Négociation collective
3. Entretien
4. Epargne salariale
5. Règlement intérieur et charte informatique
6. Contrat de travail
7. Formation professionnelle





Comptabilité





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Comptabilité

La comptabilité constitue pour l'entrepreneur à la fois une obligation porteuse de contraintes relativement fortes et d'une certaine complexité, mais également une source d'information indispensable à la bonne marche de l'entreprise.



NOTRE CABINET VÉRITABLE PARTENAIRE ET CONSEILLER

vous accompagne afin de sécuriser les déclarations, anticiper les évolutions légales et réglementaires et orienter les décisions relatives au pilotage de votre entreprise.

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre savoir-faire.
- **Sécurisez la mise en conformité** avec vos obligations et évitez les irrégularités et les erreurs de déclaration.
- **Soyez vigilant** et anticipez les risques et opportunités grâce à la bonne information comptable délivrée au bon moment.

Nos modalités d'intervention

- **Information et conseil garantis**, conformément au Code de déontologie de notre profession et à nos normes professionnelles
- **Lettre de mission** relative à notre prestation qui formalise nos engagements

Vous vous posez les questions suivantes :

A quoi sert la comptabilité, quelles informations m'apporte-t-elle ? Est-elle utile pour ma gestion ?

Quelles sont mes obligations légales et réglementaires, en fonction de la taille de mon entreprise et de mon secteur d'activité ?

Quels sont mes besoins propres en matière de données et informations et comment m'organiser pour les satisfaire ?

Pourquoi faire appel à un expert-comptable ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous informons sur l'utilité de la comptabilité et toutes les riches informations qu'elle peut vous apporter.

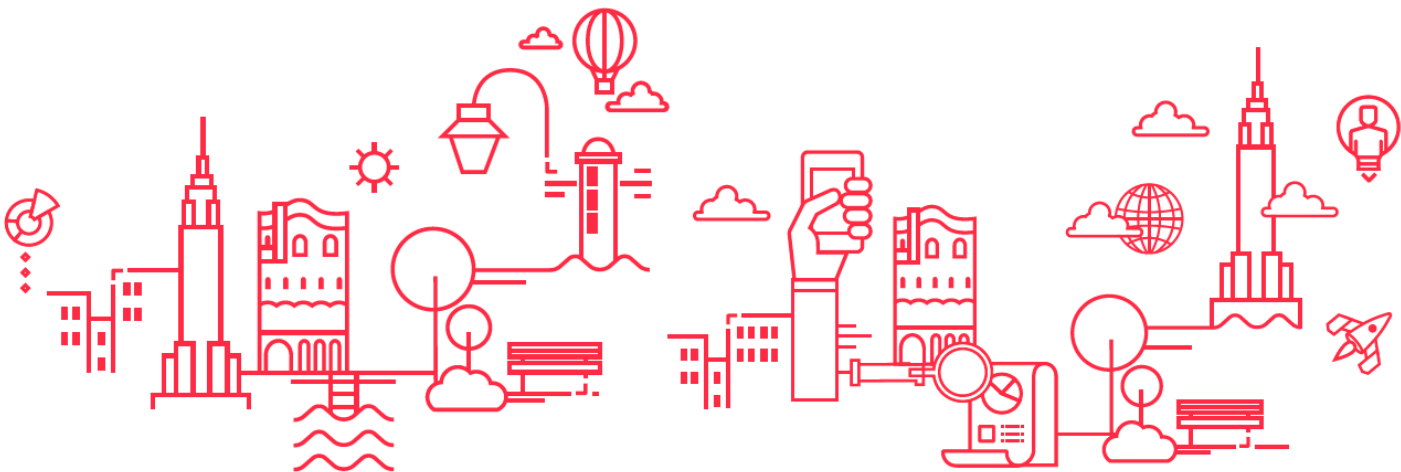
Nous connaissons parfaitement les obligations légales et réglementaires en matière de comptabilité et vous assurons de leur respect le plus strict.

Nous vous aidons à définir vos besoins et vous proposons une prestation sur-mesure dans une gamme de services pouvant aller d'un simple conseil de professionnel à une tenue complète de comptabilité.

L'expert-comptable a été désigné par le législateur comme l'unique professionnel indépendant pouvant faire profession de tenue, de révision et de supervision de la comptabilité : nous réalisons nos travaux dans le respect des règles déontologiques qui vous assurent qualité, sécurité et confidentialité.



Cybersécurité





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Evaluation des risques « Cybersécurité »

Se protéger des cyber-risques n'est plus une option pour les entreprises, quelle que soit leur taille. Faute de ressources et de préparation, les cyberattaques ont des conséquences économiques dramatiques, et mettent en péril votre savoir-faire, vos compétences et vos données sensibles. En un mot, votre compétitivité.



VERITABLE PARTENAIRE DE VOTRE SECURITE NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE

pour déceler vos zones de risques et vous délivrer des bonnes pratiques pour mieux vous protéger et ainsi préserver votre confiance et votre image. Sollicitez notre expertise et gagnez en sérénité et en sécurité !

Nos recommandations

- **Faites confiance à notre expertise** et à notre parfaite connaissance des procédures et des systèmes de votre structure.
- **Bénéficiez de nos conseils** pour adopter de bons réflexes en matière de cybersécurité.
- **Anticipez l'impact** d'une cyberattaque sur votre entreprise pour lui permettre de poursuivre sereinement son développement.

Nos modalités d'intervention

- **Prise de connaissance des données critiques à sécuriser** dont dispose votre entreprise.
- **Diagnostic des risques cybersécurité** de votre structure et évaluation de vos besoins spécifiques.
- **Proposition de solutions adaptées** sur les faiblesses identifiées.
- **Signature d'une lettre de mission** précisant nos modalités d'intervention.
- **Indépendance et éthique assurées**, conformément au Code de déontologie de notre profession.

Vous vous posez les questions suivantes :

Quelles sont mes données critiques à sécuriser pouvant faire l'objet d'une tentative de cyberattaque ?

Comment comprendre les points d'entrée dans mon système pour le « hacker » afin de prévenir ces attaques ?

Quelles procédures dois-je mettre en place pour qu'elles soient adaptées à ma structure et optimisées ?

Comment sensibiliser mes collaborateurs pour qu'ils aient un comportement avisé et responsable ?

Comment mettre en place un plan de continuité et de reprise d'activités ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous identifions et recensons vos données critiques les plus sensibles aux cyberattaques.

Nous réalisons un diagnostic de vos risques en matière de cybersécurité et mettons en évidence les insuffisances et failles que présentent vos politiques de sécurité pour prévenir ces attaques.

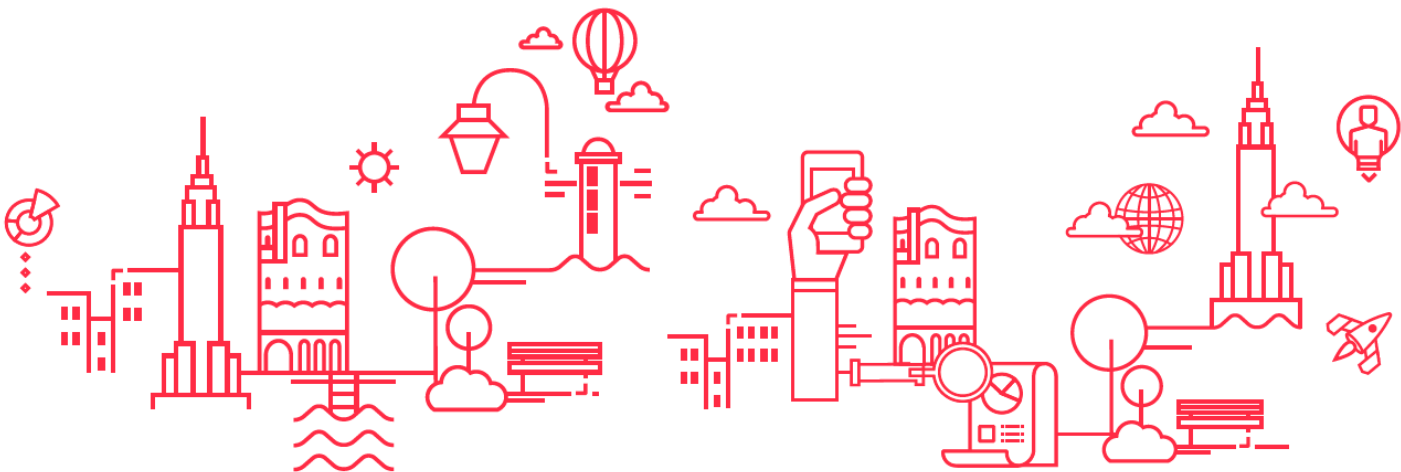
Nous vous proposons des mesures et procédures de sécurité et vous assistons dans la mise en place opérationnelle de ces actions correctives.

Nous étudions avec vous comment mettre en place une campagne de cyberprévention efficace pour informer, sensibiliser et former vos collaborateurs.

Nous vous proposons un accompagnement dans la mise en place et la formalisation d'un plan de continuité et de reprise d'activités en cas d'incident.



Dématérialisation





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement autour de la digitalisation et dématérialisation

Opérer un projet de dématérialisation nécessite d'anticiper vos besoins et analyser vos usages pour définir vos priorités futures à partir de votre fonctionnement actuel. Encore faut-il être bien accompagné pour agir sur l'ensemble de ces leviers. Comment rationaliser efficacement les flux de documents de votre organisation ? Comment choisir les solutions les plus adaptées à l'activité de votre entreprise ?



NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE

sur les orientations stratégiques et opérationnelles pour optimiser votre organisation dans votre projet de dématérialisation des documents clés. Sollicitez notre expertise et gagnez en simplicité et productivité !

Nos recommandations

- **Faites confiance à notre expertise** et à notre parfaite connaissance des procédures et des spécificités du système administratif, comptable, social et financier de votre structure.
- **Ne sous-estimez pas les enjeux** de cette démarche pour passer au tout-numérique.
- **Bénéficiez de nos conseils** portant sur les projets de dématérialisation afin d'optimiser vos process et définir vos priorités.

Nos modalités d'intervention

- **Prise de connaissance du contexte** et des processus clés en matière de dématérialisation.
- **Diagnostic des projets de dématérialisation de votre structure et évaluation** de vos besoins spécifiques.
- **Préconisations adaptées** à l'état des lieux de la digitalisation des documents clés de votre entreprise.
- **Signature d'une lettre de mission** précisant nos modalités d'intervention.
- **Indépendance et éthique assurées**, conformément au Code de déontologie de notre profession.

Vous vous posez les questions suivantes :

Quelles sont mutations numériques et les obligations réglementaires/législatives à venir, qui accélèrent de manière significative la numérisation de l'économie (bulletin de paie numérique, facture électronique, etc.) ?

Comment avoir une vision globale de l'ensemble des documents et processus pouvant être dématérialisés ?

Quelles sont les règles à respecter pour garantir une organisation optimale ?

Quels sont les avantages que peuvent générer la mise en place d'une démarche de dématérialisation au sein de mon entreprise ?

Comment prioriser mes projets futurs de dématérialisation ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé sur ces thématiques pour vous épauler dans la transformation digitale de votre organisation et vous permettre d'en maîtriser les enjeux.

Nous réalisons un diagnostic de la dématérialisation des documents clés de votre entreprise et mettons en évidence les recommandations pour optimiser votre démarche.

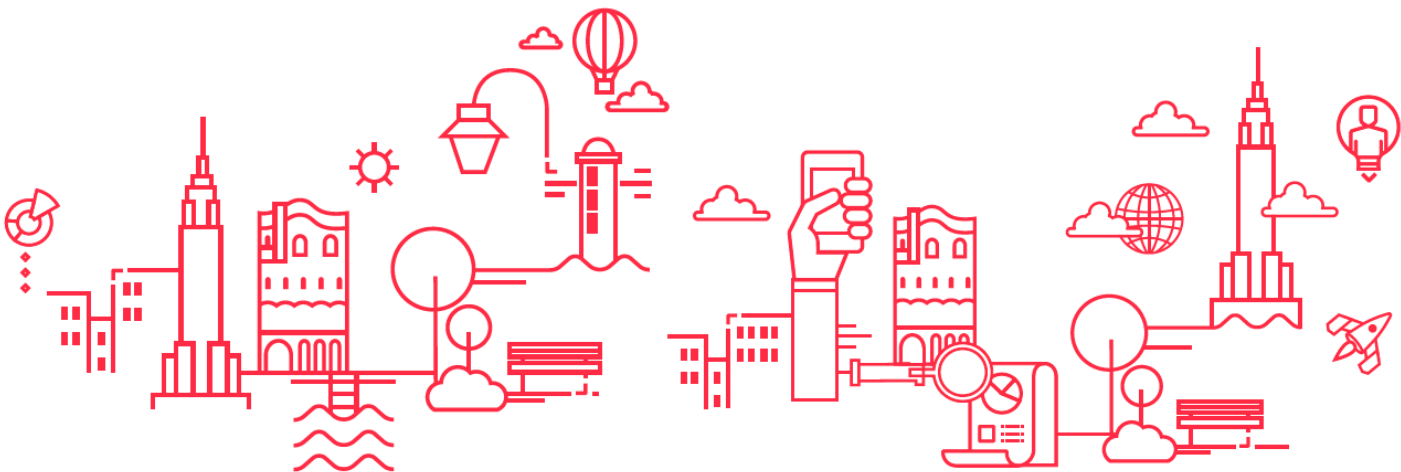
Nous recensons les étapes indispensables à mettre en œuvre pour réussir votre projet de dématérialisation et vous assistons dans la mise en place opérationnelle.

Nous analysons ensemble les gains apportés par vos projets de dématérialisation.

Nous cartographions avec vous vos projets de dématérialisation et identifions les documents et processus prioritaires.



Full service





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Le Full service

Votre métier vous occupe à 100% et vous ne vous en sortez pas toujours pour assurer la «paperasse» et le suivi administratif ?

Gagnez en temps, en sérénité et concentrez-vous sur votre seule et unique préoccupation : votre activité !



NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE

dans le cadre d'une mission de «full service», allant de l'assistance administrative au détachement de personnel, ou tout autre domaine en dehors de votre cœur de métier.

Nos recommandations

- **Libérez-vous** des contraintes administratives chronophages
- **Concentrez-vous** pleinement sur votre cœur de métier
- **Faites confiance** à notre expertise et professionnalisme
- **Gagnez en visibilité**, en sécurité et en conseil sur vos démarches

Nos modalités d'intervention

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Respect de la confidentialité** de vos informations
- **Indépendance et éthique assurées**, conformément au Code de déontologie de notre profession

Vous vous posez les questions suivantes :

Je passe mes week-ends à gérer la facturation et le courrier de la semaine. Je n'en peux plus ! Quelle est la solution ?

Ma secrétaire part en congé maternité. Comment vais-je faire pour gérer les devis, les factures, le courrier, sans parler du standard et de la prise de rendez-vous en son absence ?

Mon logiciel de gestion commerciale est obsolète. Je veux le changer mais je n'y connais pas grand-chose. Pouvez-vous me conseiller ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

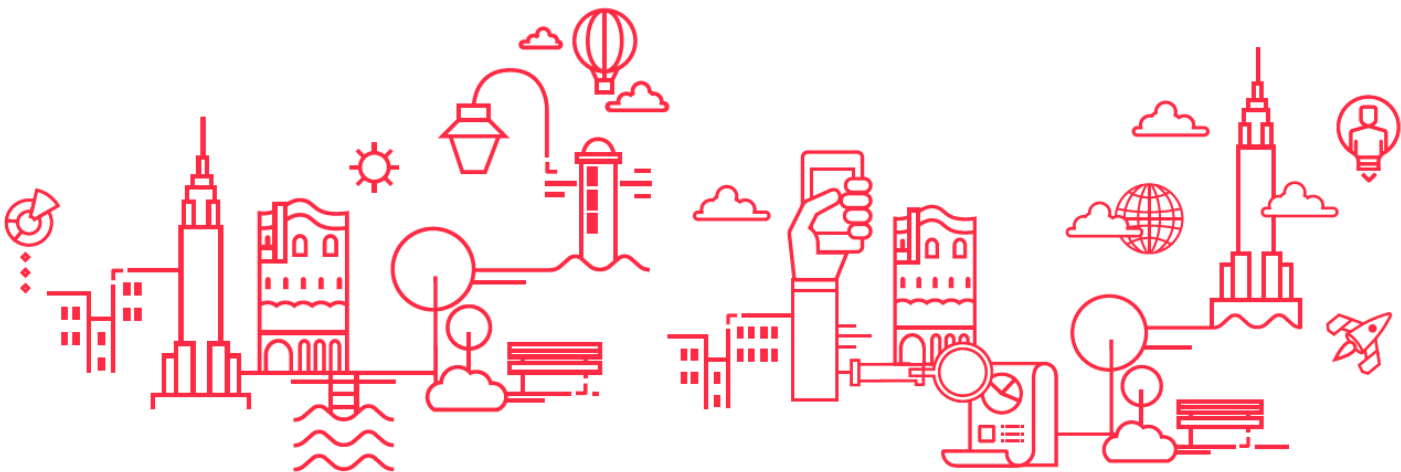
Notre cabinet peut prendre en charge toute la gestion administrative de votre activité. Vous gagnerez ainsi du temps pour vous recentrer sur votre activité, tout en préservant votre temps libre.

Notre cabinet met un collaborateur à votre disposition, sur une durée et selon une périodicité à définir, pour remplacer de manière temporaire un salarié absent ou pour faire face à un surcroît d'activité.

Nous vous accompagnons dans la recherche de solutions informatiques de gestion appropriées à vos besoins, en prenant en compte vos considérations métiers ainsi que les outils que vous utilisez pour assurer une implémentation informatique réussie.



Gestion et tableau de bord





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement dans la gestion et le suivi de la trésorerie

La concurrence de plus en plus vive et l'évolution rapide des techniques imposent aux dirigeants de prendre des décisions promptes et efficaces. Les pilotes de rallye, enregistrant de nombreuses victoires, sont toujours accompagnés d'un bon copilote. De même, il est conseillé au chef d'entreprise, souvent seul aux commandes, de s'appuyer sur un interlocuteur de confiance.



NOTRE CABINET VOUS

ACCOMPAGNE dans la gestion de votre entreprise grâce à des outils simples de pilotage (tableaux de bord...).

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre connaissance de votre secteur d'activité
- **Bénéficiez d'un interlocuteur** habitué à conseiller et accompagner des chefs d'entreprise aussi bien dans le quotidien de l'entreprise que dans ses choix stratégiques

Nos modalités d'intervention

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit le cadre de notre intervention.
- **Indépendance, confidentialité et éthique garanties** conformément au Code de déontologie de notre profession.

Vous vous posez les questions suivantes :

Comment obtenir une vue d'ensemble des principales données financières de mon entreprise ?

Est-il possible de m'alerter lors de la survenance d'éventuels dysfonctionnements ?

Pourquoi choisir l'expert-comptable comme copilote de mon entreprise ?

Existe-t-il un outil simple, explicite et fiable, me permettant de suivre et d'améliorer les performances de mon entreprise ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Les représentations graphiques synthétiques basées sur un ensemble d'indicateurs qui composent les tableaux de bord de gestion et autres résultats flash permettent d'obtenir une vue d'ensemble de l'entreprise.

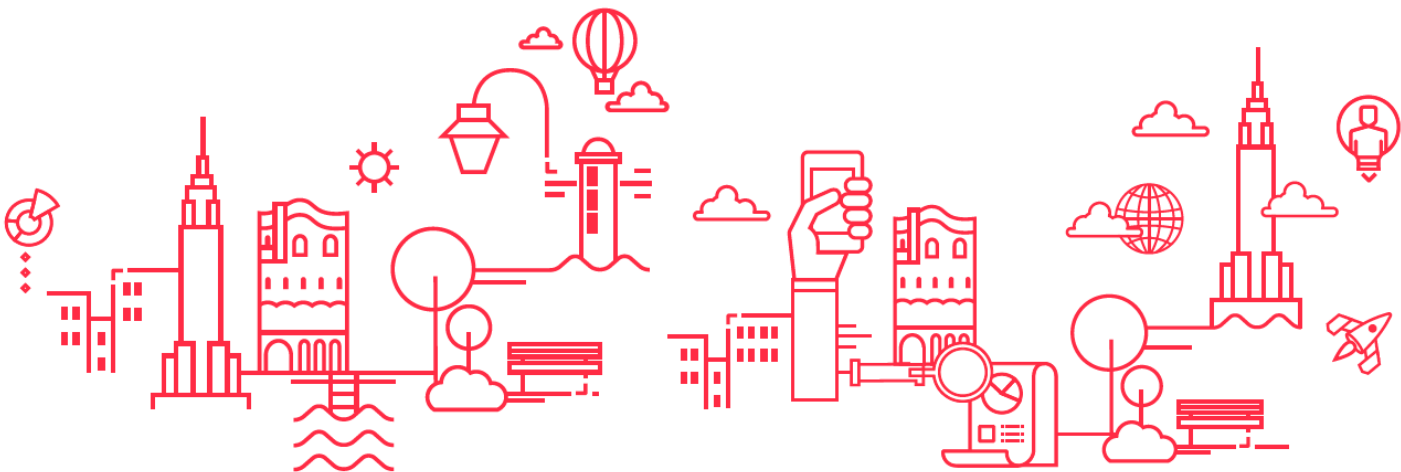
Des clignotants d'alertes peuvent être définis dans le tableau de bord pour montrer que la tendance d'un indicateur est mauvaise.

L'expert-comptable, votre premier conseiller, est à la source des informations comptables et financières nécessaires pour vous aider à piloter votre entreprise.

La mise en place d'un tableau de bord vous permet de disposer d'un outil d'aide à la décision pour atteindre vos objectifs.



FEC





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Le fichier des écritures comptables (FEC)

Le Fichier des Ecritures Comptables (FEC) marque une évolution des modalités du contrôle fiscal et consacre la prééminence de l'informatique pour la gestion des entreprises. Le format de ce fichier, ses modalités de production et de mise à disposition sont encadrés et nécessitent des points d'attention, y compris lors des opérations de comptabilisation.



NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE

Pour valider cette organisation et la conformité des FEC produits par votre logiciel.

Nos recommandations

- **Vérifiez** la compatibilité de votre logiciel avec le FEC.
- **Testez vos fichiers** avec l'outil de la DGFIP.
- **Consultez votre expert-comptable** pour vérifier qu'au-delà du simple format votre FEC est conforme.

Nos modalités d'intervention

- **Analyse** de votre FEC et des conditions de sa production.
- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.

Vous vous posez les questions suivantes :

Je suis tout seul, suis-je concerné par le FEC ?

Mon éditeur de logiciel s'occupe de tout : est-il responsable ?

Le FEC va-t-il m'obliger à « m'informatiser » ?

Ma société est filiale d'un groupe étranger :
suis-je concerné par toutes les dispositions concernant le FEC ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Toute entreprise commerciale, artisanale ou libérale gérant informatiquement sa comptabilité est en principe assujettie. Votre expert-comptable saura vous répondre.

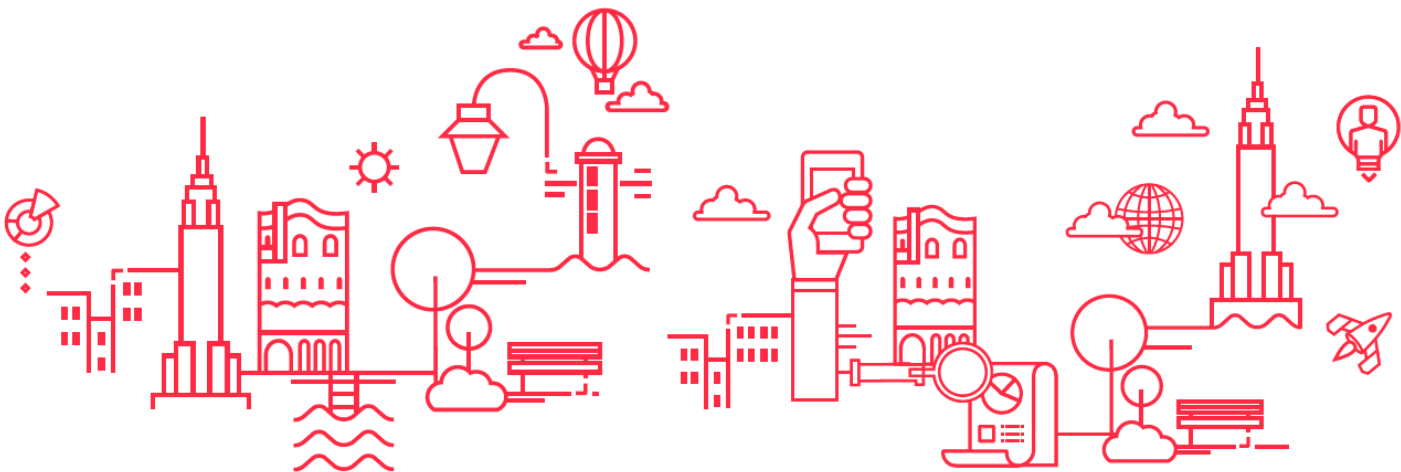
Votre éditeur de logiciel a la responsabilité de fournir un produit conforme à la réglementation. Votre expert-comptable saura organiser l'utilisation de votre outil afin de respecter les conditions de mise en œuvre.

Non : si votre expert-comptable tient votre comptabilité, il va continuer à le faire pour vous. Cependant, si vous tenez la comptabilité sur tableur, vous devrez envisager une informatisation, ou la confier à votre expert-comptable.

Oui, avec quelques spécificités ! Votre expert-comptable vous aidera à trouver les meilleures solutions sans compromis entre la qualité et la productivité.



Mécénat (bénéficiaire)





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement du bénéficiaire de mécénat

Le mécénat est un soutien financier, humain ou matériel apporté sans contrepartie directe par une entreprise ou un particulier à une action ou activité d'intérêt général. Pour le bénéficiaire, le mécénat constitue une ressource complémentaire, qu'elle soit financière, en nature ou de compétences et permet de bénéficier de l'image du mécène.



NOTRE CABINET VOUS

APPORTE de précieux conseils et vous accompagne dans votre réflexion sur l'opportunité de recourir au mécénat et dans la mise en œuvre opérationnelle.

Nos recommandations

- **Faites confiance à notre expertise** et à notre connaissance de votre organisation.
- **Profitez du conseil avisé** d'un expert-comptable pour vous accompagner dans cette démarche.

Nos modalités d'intervention

- **Prise en compte de vos choix** sur la démarche mécénat que vous voulez mettre en place.
- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Indépendance et éthique assurées**, conformément au Code de déontologie de notre profession.

Vous vous posez les questions suivantes :

Quelles sont les conditions d'éligibilité pour bénéficier du mécénat ?

De quelle(s) forme(s) de mécénat puis-je bénéficier ?

Comment trouver des mécènes ?

Quelles sont mes obligations fiscales ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Pour être éligibles, les bénéficiaires doivent avoir le caractère d'intérêt général et répondre aux critères suivants : absence de relations privilégiées avec le secteur lucratif, but non lucratif, gestion désintéressée et ne pas intervenir au profit d'un cercle restreint de personnes.

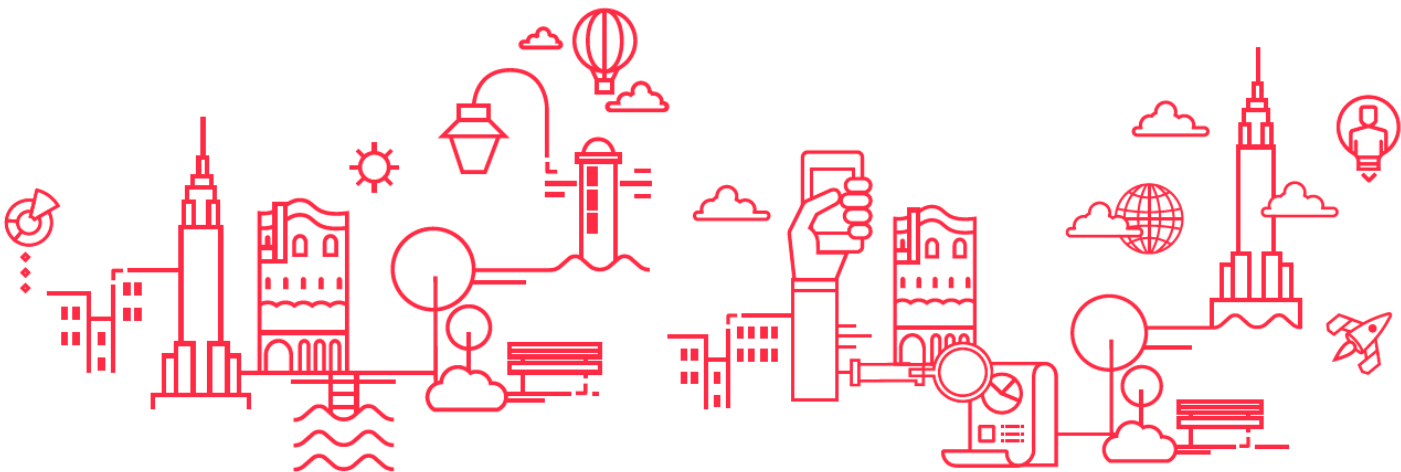
Nous sélectionnons avec vous la forme de mécénat la plus adaptée : financier, en nature (mise à disposition gratuite de locaux, de biens inscrits sur le registre des immobilisations...) ou de compétences (mise à disposition de personnel).

Nous vous accompagnons dans la recherche de mécènes et la présentation de votre organisation.

Nous mettons en place avec vous un suivi comptable ainsi que la procédure d'établissement des reçus fiscaux.



Mécénat (mécène)





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Accompagnement du mécène

Le mécénat, est un soutien désintéressé qui fait participer l'entreprise à une action d'intérêt général. Excellent vecteur de communication, il contribue à la notoriété de l'entreprise. La contribution à des actions de mécénat lui permet de faire connaître ses métiers, de mettre en valeur son savoir-faire et d'apparaître comme une entreprise citoyenne : la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une notion en devenir. De plus, le mécénat renforce la cohésion interne en favorisant des valeurs communes et en donnant du sens au travail des salariés.



**NOTRE CABINET VOUS
APPORTE** de précieux conseils et vous
accompagne dans cette démarche.

Nos recommandations

- **Faites confiance à notre expertise** et à notre connaissance de votre organisation.
- **Profitez du conseil avisé** d'un expert-comptable pour vous accompagner dans cette démarche.

Nos modalités d'intervention

- **Prise en compte de vos choix** sur la démarche mécénat que vous voulez mettre en place.
- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Indépendance et éthique assurées**, conformément au Code de déontologie de notre profession.

Vous vous posez les questions suivantes :

Mon entreprise peut-elle s'engager dans le mécénat ?

Quels sont les intérêts pour mon entreprise ?

Quelles sont les différentes formes de mécénat ?

En quoi le mécénat et le sponsoring se distinguent-ils ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Tout type d'entreprise peut être concerné par la mise en place d'une démarche de mécénat.

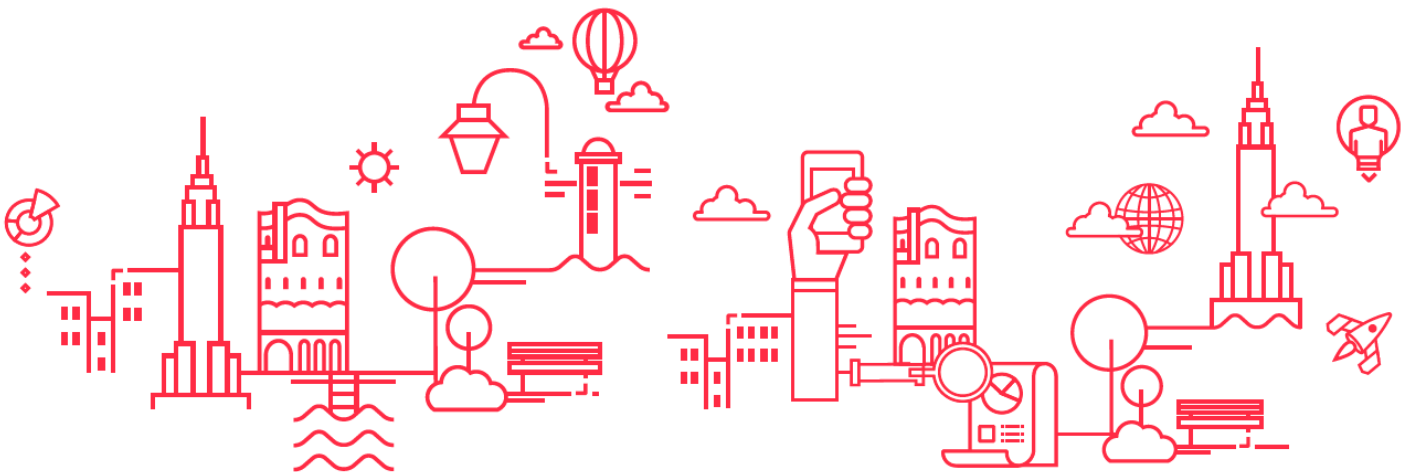
Jusqu'à 2 millions d'euros, les versements effectués au titre du mécénat entraînent une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, dans la limite de 20 000€ ou 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. Un versement supérieur peut être reporté sur les quatre années suivantes. Au-delà de 2 millions d'euros, l'avantage fiscal est limité à 40%.

Il existe différentes formes de mécénat : financier, en nature (mise à disposition gratuite de locaux, de biens inscrits sur le registre des immobilisations..) ou de compétences (mise à disposition de personnels).

Le mécénat est une aide (don), sans contrepartie directe, à une entité d'intérêt général ou reconnue d'utilité publique. Celle-ci peut avoir un objet culturel, environnemental, humanitaire, etc. Le parrainage ou sponsoring s'assimile à une démarche publicitaire qui implique la recherche de retombées économiques..



Activité partielle





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Activité partielle

En cas de difficultés économiques, l'entreprise peut avoir recours à l'activité partielle qui l'autorise à réduire le temps de travail de tout ou partie des salariés ou à suspendre temporairement son activité. Durant cette période, l'employeur indemnise les salariés concernés et l'Etat prend en charge une partie de cette indemnisation.



NOTRE CABINET VÉRITABLE PARTENAIRE VOUS CONSEILLE

dans la mise en œuvre de ce dispositif :
contactez-nous pour un accompagnement
personnalisé !

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre savoir-faire
- **Concentrez-vous** sur votre entreprise et gagnez en sécurité et en temps dans vos démarches
- **Bénéficiez** d'un interlocuteur unique et compétent
- **Confiez-nous** votre gestion sociale et évitez les erreurs de paie liées au recours à l'activité partielle

Nos modalités d'intervention

- **Information et conseil garantis**, conformément au Code de déontologie de notre profession et à nos normes professionnelles
- **Lettre de mission** relative à notre prestation qui formalise nos engagements
- **Analyse** de votre situation et conseil personnalisé pour vous aider à prendre les bonnes décisions

Vous vous posez les questions suivantes :

Dans quels cas puis-je avoir recours à l'activité partielle ?

Le financement de cette compensation est-il entièrement à ma charge ?

Quelles démarches administratives faut-il mener pour y accéder ?

Quelles modalités d'indemnisation sont applicables ?

Quelles sont les incidences sur les payes ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous conseillons sur la pertinence d'un recours à l'activité partielle

Nous calculons le coût de l'activité partielle pour votre entreprise.

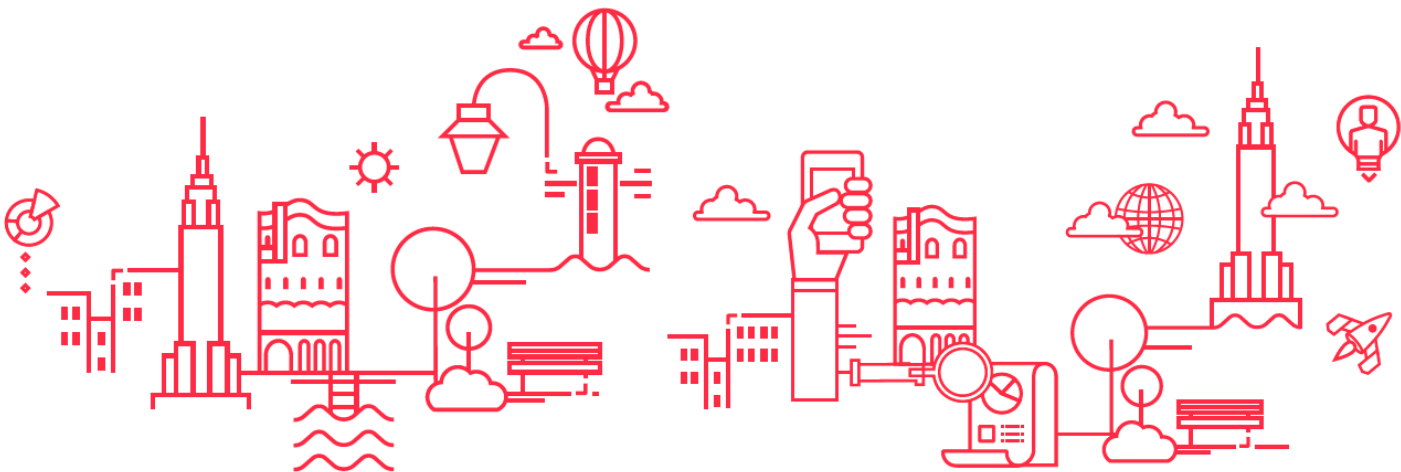
Nous optimisons vos démarches auprès de l'Administration.

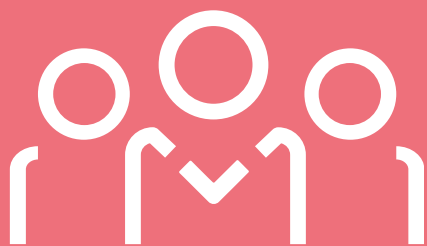
Nous vous accompagnons dans la mise en place du dispositif dans votre établissement (consultation des IRP, information des salariés, etc.).

Nous suivons les évolutions réglementaires et calculons une paye juste



Négociation collective





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Négociation d'un accord d'entreprise : des opportunités à saisir !

Sous certaines conditions, il est possible de déroger, par accord d'entreprise, à la convention collective sur un grand nombre de sujets (heures supplémentaires, primes, maintien de salaire, etc.). Il est donc possible d'adapter certaines règles à la situation de l'entreprise. Cette opportunité doit être saisie, d'autant plus que les modalités de négociation des accords collectifs ont été simplifiées dans les petites entreprises.



NOTRE CABINET VÉRITABLE PARTENAIRE VOUS

ACCOMPAGNE à chaque étape votre
projet, sollicitez notre expertise et gagnez en
sérénité !

Nos recommandations

- **Faites confiance à notre expertise sociale** et à notre parfaite connaissance de votre structure et de son environnement juridique
- **Bénéficiez de nos conseils** pour mener à bien votre négociation
- Mettez en place de nouvelles **règles adaptées à votre activité** dans un cadre sécurisé

Nos modalités d'intervention

- **Diagnostic** de votre situation et de vos besoins spécifiques
- Proposition de **solutions adaptées et efficaces**
- Signature d'une **lettre de mission** précisant nos modalités d'intervention
- **Indépendance et éthique** assurées, conformément au Code de la déontologie de notre profession

Vous vous posez les questions suivantes :

Sur quels sujets négocier en priorité ?

Comment mener une négociation et avec quels interlocuteurs ?

Quelles contreparties proposer aux salariés dans le cadre de la négociation ?

Quels gains envisager des accords collectifs conclus ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous aidons à cibler les thèmes de négociation possibles

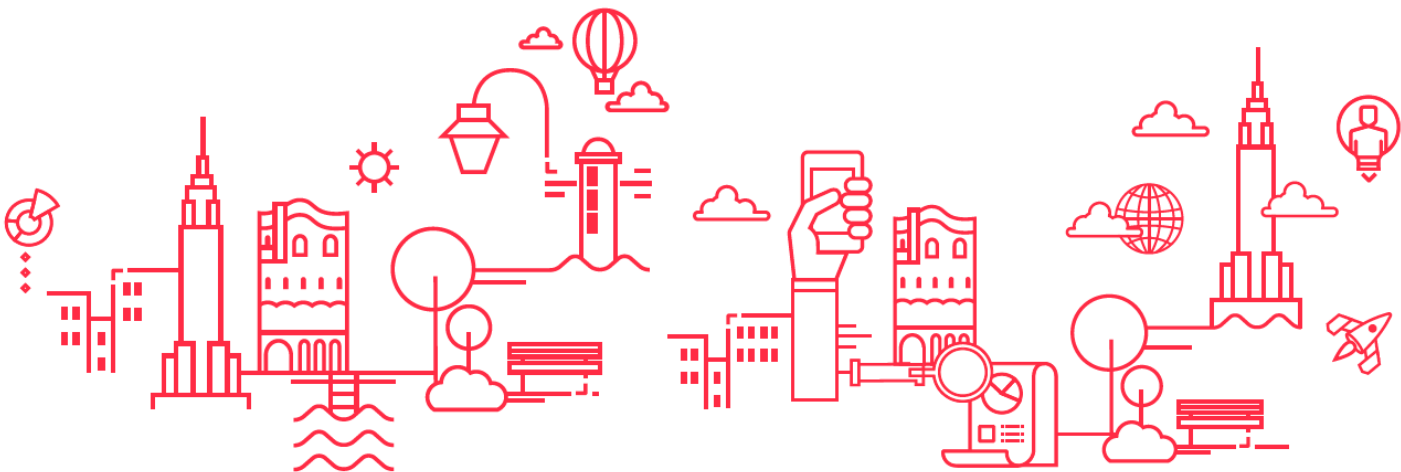
Nous vous accompagnons tout au long du processus de négociation (rédaction de l'accord, référendum, formalités...)

Nous évaluons les incidences des négociations sur l'activité de votre entreprise

Les gains sont multiples, il peut s'agir d'une réduction de coûts, ou encore d'une meilleure implication des salariés et en tout état de cause un dialogue social renforcé



Entretien





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Entretiens avec le salarié

Les entretiens entre l'employeur et le salarié sont des moments importants au cours desquels des sujets tels que la motivation, les compétences et la productivité sont abordés. Ils permettent de manière indirecte d'évaluer le climat social. Dans certaines situations, les entretiens sont obligatoires, il convient de ne pas les négliger. Votre expert-comptable est un conseil pluridisciplinaire dont vous avez besoin pour valoriser vos ressources humaines.

NOTRE CABINET VÉRITABLE PARTENAIRE VOUS

ACCOMPAGNE en mettant à votre disposition ses compétences et son expérience, nous vous aidons à organiser, préparer et gérer ces entretiens

Nos recommandations

- **Découvrez la diversité** des entretiens avec les salariés
- **Saisissez l'importance** de ces entretiens pour votre entreprise
- **Utilisez les entretiens** comme un outil de management
- **Évitez les risques** de discrimination et d'inégalité

Nos modalités d'intervention

- **Accompagnement complet** : préparation, déroulé, suivi
- **Honoraires** : montant forfaitaire
- **Sécurité juridique** : lettre de mission (art. 151 Code de la déontologie)

Vous vous posez les questions suivantes :

Qu'entend-on par « entretiens avec le salarié » ?

Quel est l'intérêt de mener ces entretiens ?

Pourquoi améliorent-ils la motivation et la fidélisation des salariés ?

Quels risques m'aident-ils à prévenir ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vous faisons connaître les différents entretiens existants, obligatoires ou facultatifs (entretien professionnel, entretien d'évaluation, entretien télétravail, entretien forfait annuel en jours, etc.)

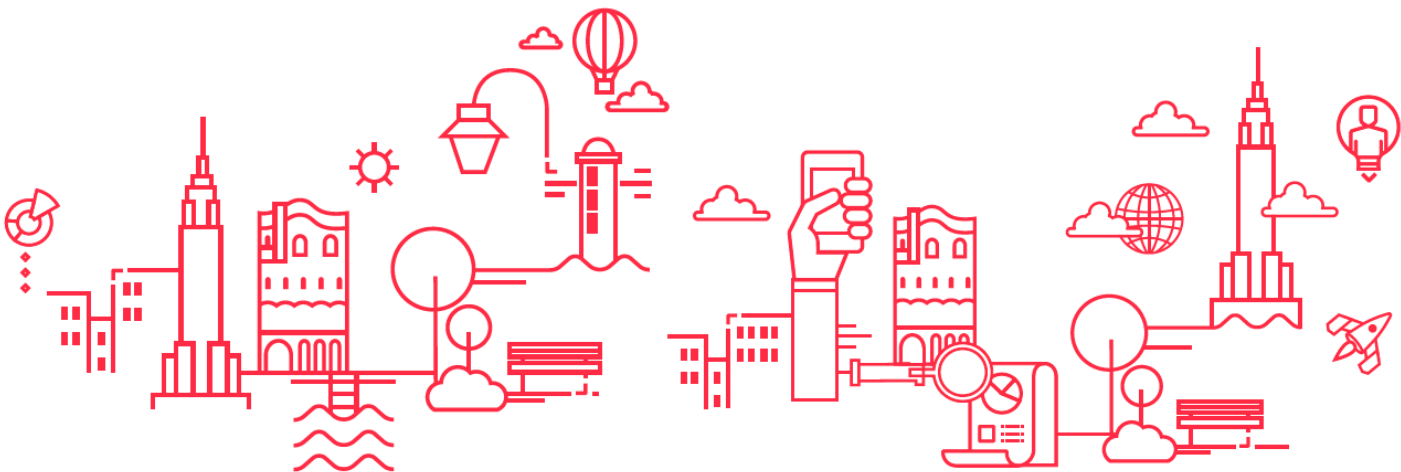
Nous vous expliquons leurs différents objectifs

Nous vous aidons à en faire des moyens de dialogue serein, à analyser et exploiter leur résultat et nous vous conseillons pour en faire des outils de management performants

Nous vous aidons à prévenir des risques en lien avec la législation sociale lorsque l'entretien est obligatoire et à aller bien au-delà en veillant notamment à éviter des risques de discrimination ou d'égalité



Epargne salariale

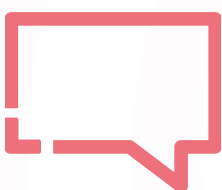




*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Les opportunités liées à l'épargne salariale dans les TPE/PME

Outil incontournable d'une gestion sociale optimale de l'entreprise, l'épargne salariale est favorisée dans les petites et moyennes entreprises par la suppression de toute cotisation patronale, dans les entreprises de moins de 50 salariés.



NOTRE CABINET VÉRITABLE PARTENAIRE VOUS CONSEILLE

et vous accompagne dans la mise en place des dispositifs d'épargne salariale (participation, intéressement, plan d'épargne d'entreprise). Sollicitez notre expertise et gagnez en sérénité et en temps !!

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre connaissance de votre entreprise.
- **Motivez et fidélisez** les salariés de votre entreprise tout en bénéficiant d'importants avantages sociaux et fiscaux.
- **En votre qualité de chef d'entreprise**, vous êtes également bénéficiaires de ces avantages.

Nos modalités d'intervention

- **Information et conseil garantis**, conformément au Code de déontologie de notre profession et à nos normes professionnelles
- **Lettre de mission** relative à notre prestation qui formalise nos engagements
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.

Vous vous posez les questions suivantes :

La mise en place d'un dispositif d'épargne salariale est-elle obligatoire ?

Comment ces dispositifs peuvent-ils motiver les salariés ?

Quels sont les avantages pour moi, en tant que chef d'entreprise ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

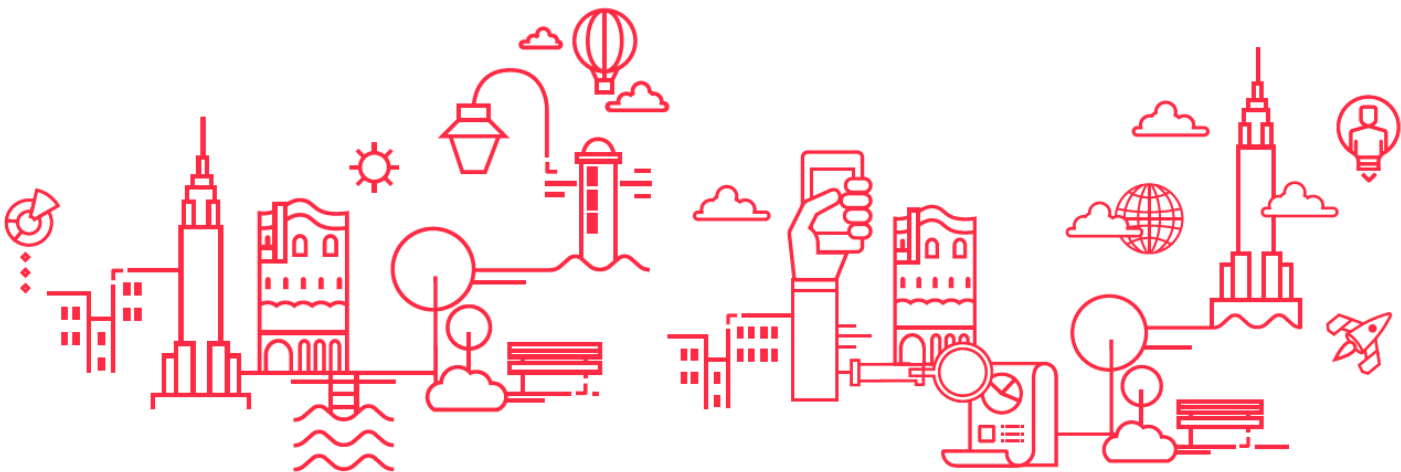
Seule la participation est obligatoire et uniquement pour les entreprises d'au moins 50 salariés. Mais elle peut être mise en place volontairement par les autres.

Les primes de participation et d'intéressement sont versées en fonction des résultats de l'entreprise ou de ses performances, ce qui motive les salariés. Leur efficacité est d'autant plus importante que l'entreprise est de petite taille.

D'une part, cela permet de verser des primes bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux importants (il n'y a plus de charges patronales depuis le 1er janvier 2019 pour les entreprises de moins de 50 salariés). D'autre part, dans une entreprise de 1 à 250 salariés, le chef d'entreprise et son conjoint associé ou collaborateur peuvent en bénéficier, à certaines conditions.



Règlement intérieur et charte informatique

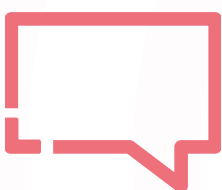




*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Règlement intérieur et charte informatique

Obligatoire pour les entreprises d'au moins 50 salariés, le règlement intérieur peut être mis en place dans toutes les entreprises, pour prévoir des mesures sur la sécurité, la discipline, etc. La charte informatique est quant à elle nécessaire pour fixer des règles de bonne utilisation des outils informatiques.



NOTRE CABINET VÉRITABLE PARTENAIRE VOUS CONSEILLE

pour mettre en place un règlement intérieur et / ou une charte informatique adaptés aux spécificités de votre entreprise.

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre connaissance de votre entreprise ou association
- **Sécurisez la mise en place** du règlement intérieur et de la charte informatique pour mieux protéger l'entreprise
- **Diminuez vos risques** en matière de sécurité et d'informatique
- **Soyez assuré** de notre engagement à défendre au mieux vos intérêts

Nos modalités d'intervention

- **Information et conseil garantis**, conformément au Code de déontologie de notre profession et à nos normes professionnelles
- **Lettre de mission** relative à notre prestation qui formalise nos engagements
- **Analyse** de votre situation et conseil personnalisé pour vous aider à prendre les bonnes décisions

Vous vous posez les questions suivantes :

Quel est l'intérêt de mettre en place un règlement intérieur et/ou une charte informatique ?

Quel est le contenu obligatoire du règlement intérieur et de la charte informatique ?

Quelle est la procédure à suivre pour mettre en place un règlement intérieur et/ou une charte informatique ?

La mise en place du règlement intérieur et de la charte prend-elle du temps ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Si le port d'une tenue de travail est nécessaire dans votre entreprise, s'il existe des risques d'accident liés à l'usage d'alcool, et/ou si des outils informatiques sont mis à disposition des salariés, la mise en place d'un règlement intérieur et/ou d'une charte informatique est vivement recommandée pour imposer certaines règles aux salariés.

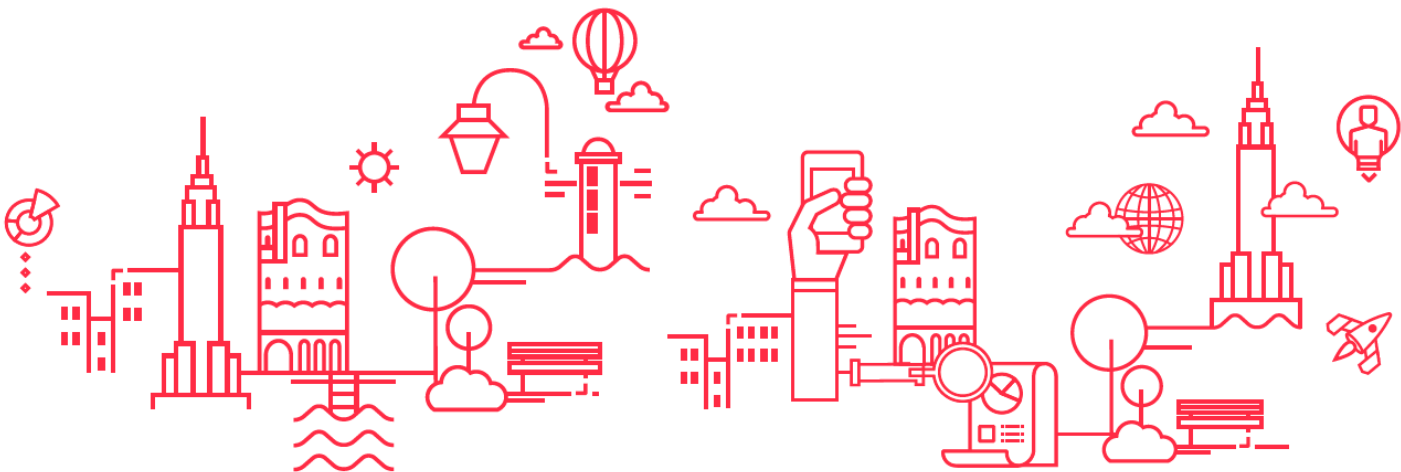
Nous vérifions que le règlement intérieur et/ou la charte informatique comportent les clauses indispensables adaptées à votre structure.

Nous nous assurons de la conformité aux lois, aux règlements et à la convention collective, notamment dans la procédure à respecter pour mettre en place un règlement intérieur et/ou une charte informatique.

La mise en place du règlement intérieur et de la charte prend du temps, mais nous préparons l'ensemble des documents et accomplissons les formalités nécessaires



Contrat de travail





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Aide à la rédaction du contrat de travail

Le contrat de travail est l'élément essentiel qui formalise les relations entre l'employeur et le salarié. Il est souvent rédigé à la hâte, en se référant à des modèles standard qui ne tiennent pas compte des spécificités de l'entreprise et des caractéristiques du poste de travail.



NOTRE CABINET VÉRITABLE PARTENAIRE VOUS CONSEILLE

dans le choix du contrat de travail le plus adapté aux spécificités de votre entreprise et du poste de travail : contactez-nous pour un service personnalisé !

Nos recommandations

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre connaissance de votre entreprise ou association
- **Sécurisez** le contrat de travail pour vous protéger
- **Diminuez le risque** d'un contentieux avec le salarié
- **Soyez assuré** de notre engagement à défendre au mieux vos intérêts

Nos modalités d'intervention

- **Lettre de mission contractuelle** qui vous garantit une sécurité juridique
- **Mission obligatoirement complémentaire** à une mission d'ordre comptable ou d'accompagnement déclaratif et administratif

Vous vous posez les questions suivantes :

Est-il obligatoire de conclure un contrat de travail écrit ?

Pour un emploi de courte durée, un formalisme doit-il être respecté ?

Si l'emploi est à temps partiel, faut-il s'engager sur une durée du travail et prévoir la répartition des horaires de travail ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

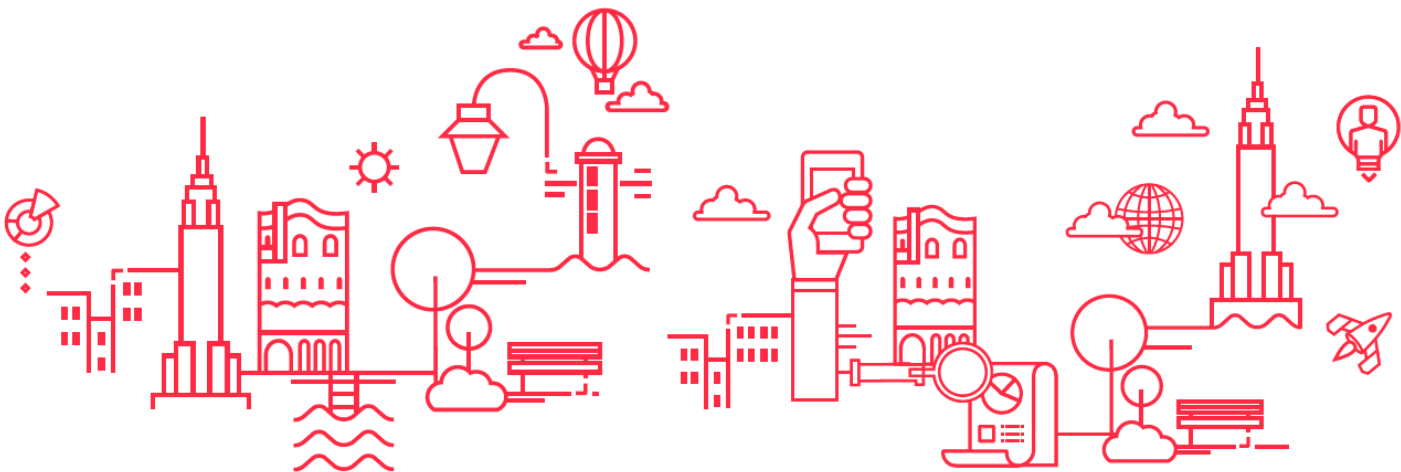
La loi impose un écrit pour les CDD et les contrats à temps partiel ; pour un CDI à temps plein, un contrat écrit n'est pas obligatoire (sauf dispositions conventionnelles contraires), mais il est vivement conseillé pour insérer une clause relative à la période d'essai, à la non-concurrence...

Pour les CDD de courte durée (emploi d'extra dans la restauration ou contrat d'intermittent du spectacle), il faut toujours rédiger un contrat écrit. A défaut, le contrat est un CDI.

Pour les emplois à temps partiel, il est impératif de prévoir une durée du travail précise ainsi que la répartition des horaires entre les jours de la semaine ou les semaines du mois.



Formation professionnelle





*Le monde change,
mon expert-comptable m'accompagne*

Formation professionnelle

Toute entreprise doit gérer la formation professionnelle des salariés pour respecter la loi et développer son potentiel interne. L'instauration de méthodes et d'outils faciles à utiliser permet à l'entreprise de mieux gérer ses ressources, de bénéficier d'un personnel compétent et de profiter d'une performance accrue.



NOTRE CABINET VÉRITABLE PARTENAIRE VOUS CONSEILLE

dans la mise en conformité et l'optimisation de
votre gestion de la formation professionnelle.

Nos recommandations

- **Bénéficiez** de notre expertise en gestion de la formation
- **Faites confiance** à notre parfaite connaissance de votre dossier
- **Diminuez** le risque de sanctions en vous mettant en conformité
- **Développez** les compétences et la motivation de vos salariés

Nos modalités d'intervention

- **Etat des lieux** de la gestion de la formation de votre entreprise
- **Identification** des axes d'amélioration
- **Accompagnement** dans la mise en œuvre des solutions préconisées
- **Suivi dans l'analyse** des résultats et la décision d'actions correctives
- **Intervention contractuelle** pour votre sécurité juridique

Vous vous posez les questions suivantes :

Quelles sont mes obligations en matière de gestion de la formation professionnelle ?

Mon entreprise les respecte-t-elle ?

Comment me mettre en conformité avec celles-ci ?

Que faire pour optimiser la gestion de ma formation professionnelle ?

Comment une formation de qualité peut aider mon entreprise ?

Quel plan d'actions mettre en œuvre simplement et efficacement ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

Nous vérifions que votre entreprise respecte la réglementation.

Nous identifions les zones de risques et les axes d'optimisation.

Nous vous livrons les outils vous aidant à les appréhender et corriger.

Nous vous aidons à identifier les besoins de votre entreprise.

Nous réfléchissons à l'amélioration de la performance de vos salariés.

Nous envisageons des axes de développement de compétences.

Fiches Marketing

Edition 2020

